

Séance d'informations SIG aux partenaires



→ Ferme du Lignon

19 octobre 2022



Ordre du jour

- Modifications des PDIE – CH
- Modifications des PDIE DP SIG
- Bilan des actions et partenariat éco21
- Nouveau processus DRT
- Questions – réponses

→ PAUSE

- Message des associations professionnelles & formation continue
- Nouveautés OIBT, directives ESTI 220 et 221
- Evolution de l'espace Partenaires
- Rappel de bonnes pratiques
- Approvisionnement en d'électricité & risques de pénurie
- Questions – réponses

→ APERITIF DINATOIRE



**Prescriptions des distributeurs d'électricité
PDIE-CH 2021 (révision des PDIE-CH 2018)**

Séance d'information SIG 2022

Romain Beuchat

Responsable Sécurité Electrique

grut
GROUPE ROMAND
D'UNIFORMISATION
TECHNIQUE



- **Adaptation au développement important**
 - ✓ de RCP
 - ✓ d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques
 - ✓ de PAC
- **Ajustements au cadre légal et normatif**
- **Clarifications et corrections**

Modification

2.3 Avis d'installation (AI)

- ❑ Conformément à la directive ESTI n° 221 [12] (art. 23 et 25 OIBT [1]), un avis d'installation doit être adressé au GRD en temps opportun, c.-à-d. avant le début des travaux, dans les cas suivants :
 - a) Nouvelles installations et extensions d'installations **qui ont pour effet une augmentation** de la puissance de > 3,7 kVA
- ❑ Toutes les autres conditions figurant dans les PDIE-CH 2018 ont été reprises telles quelles

5.1 Etablissement du raccordement au réseau

- La ligne d'amenée depuis le point d'entrée jusqu'au point de fourniture peut être établie avec des câbles de la classe de comportement au feu FCA. Le bénéficiaire du raccordement au réseau doit garantir que les conditions requises sont remplies. En particulier, **la ligne d'amenée** doit être **aussi courte** que possible **et ne doit pas passer** par des voies d'évacuation et de secours (cf. VKF/AEAI FAQ 13-003)

Nouveauté



5.4 Lignes principales

- Le tableau mis à disposition dans ce chapitre donne des valeurs indicatives pour l'intensité nominale minimale du coupe-surintensité général **sans installations spéciales** telles qu'IPE et infrastructures de recharge.

Modification

Nombre d'appartements dans l'immeuble d'habitation	Intensité nominale minimale du coupe-surintensité général
Maison individuelle	25 A
Immeuble d'habitation jusqu'à 3 appartements	40 A
Immeuble d'habitation 4 à 9 appartements	63 A
Immeuble d'habitation 10 à 15 appartements	80 A
Immeuble d'habitation 16 à 21 appartements	100 A
Immeuble d'habitation 22 à 30 appartements	125 A

Modification

6.1 Lignes d'abonné

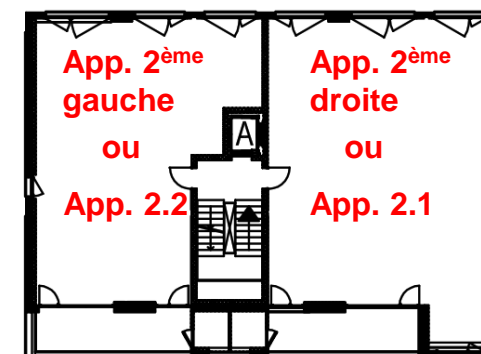
- **M 25** : telle est la dimension du tube de réserve à prévoir pour de futures lignes pilotes.



7.1 Equipements de mesure, de commande et de communication

- ❑ Les équipements de mesure **doivent être maintenus durablement en état de marche**. Les éventuels **interrupteurs principaux** doivent être disposés après l'équipement de mesure.
- ❑ Les équipements de mesure qui ne sont plus nécessaires doivent être annoncés pour **démontage**.
- ❑ L'équipement de mesure est à affecter correctement, et doit être pourvu d'inscriptions durables indiquant clairement sa fonction. La désignation doit toujours se conformer, **dans la mesure du possible**, à l'Ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements (ORegBL) [17]. L'installateur ou, le cas échéant, le bénéficiaire du raccordement au réseau en est responsable.

Nouveauté



7.4 Relevé à distance

- Afin de garantir la liaison de communication, **un tube vide M25** doit être prévu dans les nouvelles constructions depuis l'emplacement de l'équipement de mesure **jusqu'à la façade** (p. ex. à l'endroit de la sonde extérieure). En façade, l'extrémité du tube doit aboutir dans une boîte grandeur 1 (avec couvercle) de type encastrée ou apparente. Voir dispositions particulières du GRD.

Nouveauté



7.9 Equipements de mesure avec transformateurs d'intensité

- En **dérogation** au chiffre 7, des transformateurs d'intensité privés peuvent être installés pour des systèmes de gestion de la recharge (**électromobilité**) dans une zone non mesurée. Seuls sont autorisés les transformateurs d'intensité qui ne nécessitent pas d'interruption des conducteurs pour leur montage (transformateur de courant pour câble). Le montage est soumis au devoir d'annonce. Le raccordement de la tension se fait après l'équipement de mesure du GRD.
- Dans le circuit de tension, on insérera des disjoncteurs avec un **pouvoir de coupure minimum de 25 kA ou des coupe-circuits à fusibles plombables type D2** au minimum; ils doivent être munis de calottes plombables transparentes.

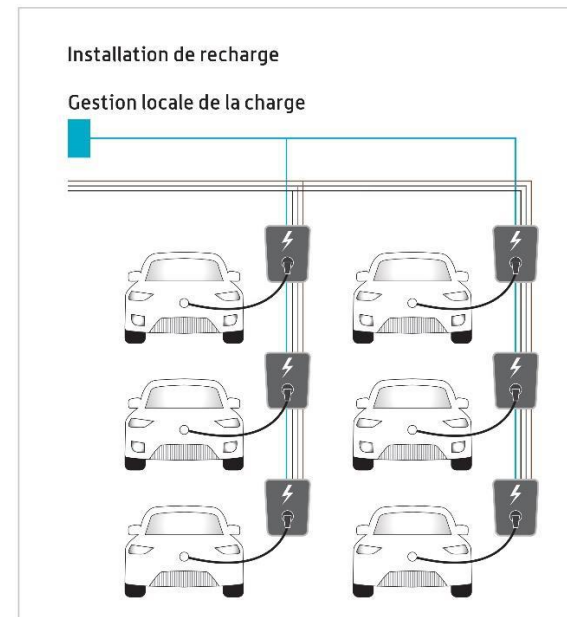
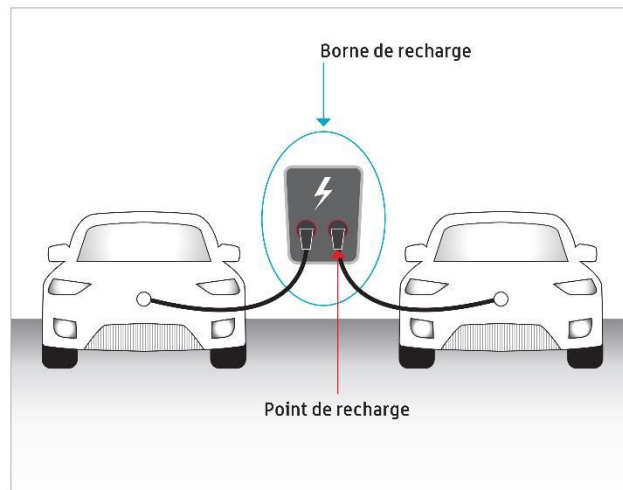


Modification



12.1 Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

- Nouvelles **définitions** en lien avec l'électromobilité



12.2 Généralités

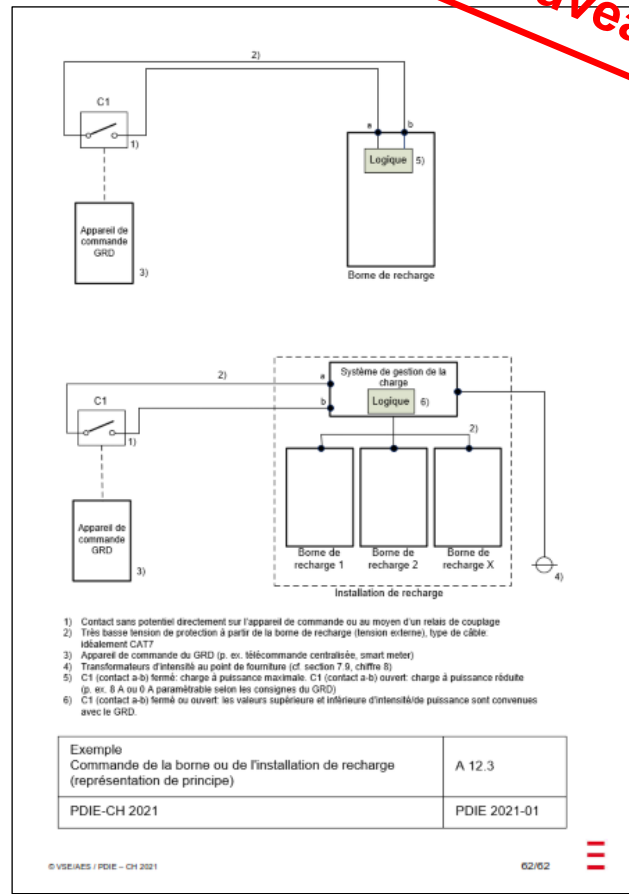
- ❑ Concernant le devoir d'annonce, le raccordement et l'exploitation, l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques est soumise aux mêmes dispositions que les récepteurs d'énergie (cf. chapitre 8) et les dispositifs de stockage d'énergie électrique (cf. chapitre 11), ainsi qu'à la NIBT [3].
- ❑ Le soutirage **monophasé ou biphasé** sur une borne de recharge **n'est autorisé que jusqu'à 16 A**. Sur demande, cela doit être justifié auprès du GRD au moyen de la déclaration de conformité.
- ❑ Le bénéficiaire du raccordement au réseau doit garantir qu'en tenant compte du soutirage de puissance total, la puissance de raccordement **souscrite n'est pas dépassée**. S'il y a plusieurs bornes de recharge derrière le même point de fourniture, cela peut par exemple se faire via un système de gestion locale de la charge. Il faut en outre garantir qu'il n'en résulte aucune asymétrie non autorisée (cf. section 1.6).

Nouveauté

12.3 Contrôlabilité

- Afin de prévenir un risque imminent et considérable pour la sécurité de l'exploitation du réseau, (cf. section 1.9.4), les bornes ou les installations de recharge **d'une puissance supérieure à 3,7 kVA** doivent être équipées d'un système de réduction de la charge piloté par le GRD. Ce système prime sur l'utilisation en faveur du réseau, qui n'est pas mentionnée dans les Prescriptions des distributeurs d'électricité (cf. section 1.9.5). Les bornes de recharge qui ne sont pas utilisées régulièrement (p. ex. recours temporaire à l'occasion d'événements ou assimilés) sont exemptées.

Nouveauté



PDIE DP SIG

→ **Romain Beuchat**
Responsable Sécurité Electrique

19 octobre 2022



→ 2.3 Avis d'installation (AI)

→ 13 situations nécessitant une annonce préalable sont énumérées

- L'augmentation de puissance de 3,7 kVA indiquée est à considérer au coupe-surintensité général ou au coupe-surintensité d'abonné
- L'annonce du démontage d'installations électriques est souhaitée pour
 - ↔ les installations ou appareils électriques nécessitant une DRT
 - ↔ les installations raccordées à forfait (chauffe-eau, ampli TV, etc.)

Avis d'installation														
Installateur-électr.		Sécurité Electrique Château-Bloch 2 1219 Le Lignon			N° d'aut. 8888		N° CSG GRD N° AI / année 3.01 / 2022							
Responsable		Jérôme Bapst			Tél.		N° proj./offre GRD							
E-mail		jerome.bapst@sig-ge.ch												
Lieu de l'installation		Adresse Rue des Bossons 92			Commune									
		NPA, lieu 1213 Petit-Lancy			N° de parcelle									
Propriétaire		Nom A & P Architectes			NPA 1205		Lieu Genève							
		Adresse 15, Rue des Voisins												
Langue		f			Tél.		E-mail							
<input type="checkbox"/> Architecte		Nom			NPA		Lieu							
<input type="checkbox"/> Gérance		Adresse												
Langue		Tél.			E-mail									
INSTALLATION				<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle		<input type="checkbox"/> Extension/modification		<input type="checkbox"/> Suppression						
				<input type="checkbox"/> Racc. chantier		<input type="checkbox"/> Temporaire		<input type="checkbox"/> Place de fêtes						
Descriptif de l'installation				Voir texte à la page suivante!										
				TYPE DE BÂTIMENT		immeuble d'habitation								
				Nbre compteurs GRD										
				Partie du bât.										
				<input type="checkbox"/> regrp. dans le cadre de la cons. propre RCP										
RACCORDEMENT AU RÉSEAU				Puissance max.		<input checked="" type="checkbox"/> câble		<input type="checkbox"/> ligne aérienne						
Emplacement CSG				prélevée sur le réseau		kVA		Puiss. réseau stockée max. kVA						
CSG existant				A		Type		<input type="checkbox"/> CSG intégré						
<input checked="" type="checkbox"/> doit être créé				<input type="checkbox"/> doit être renforcé		<input type="checkbox"/> doit être remplacé		N° CSG						
								CSG requis 60 A						
CONSOMMATEURS, PRODUCTEURS, ACCUMULATEURS				<input type="checkbox"/> d'après la liste ci-jointe										
Nombre	Consom.	Product.	Accumul.	Désignation des consommateurs, producteurs et accumulateurs		Demande de raccordement technique du	Puissance prélevée s. le réseau [kVA]	Puissance fournie au réseau [kVA]	Capacité de stockage [kWh]	Nbre de cond. de phases (1-3)				
Puiss. tot. prélevée du réseau				kVA		Charge maximale totale théorique		kVA		<input type="checkbox"/> commande active GRD				
Puiss. totale fournie au réseau				kVA		<input type="checkbox"/> Particip. aux services système (Energie de réglage)		<input type="checkbox"/> avec GO (garantie d'origine)						
EQUIPEMENT DE MESURE				<input type="checkbox"/> d'après la liste ci-jointe										
Client et adresse de facturation, utilisation		Etage/Pt. de consomm. GRD	Numéro de la pièce	Tarif GRD	Fus [A]	Numéro du compteur GRD	Emplacement	RCP	Nbre de cond. de phases (1-3)	nouveau	existant	échange	démont.	dépl.
Voir liste à la page suivante!														
Nbre de TC		Ordre(s) de comm.								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PDIE DP SIG

2. Annonces

→ 2.4 Achèvement et mise en service


→ Intervention sur les équipements de comptage en dehors de l'horaire normal de travail

- Délai de 14 jours à prévoir
- Indication, sur l'IAT, des coordonnées d'une personne de contact présente sur site

Intervention sur les appareils de tarification												
Installateur-électr.		Sécurité Electrique Château-Bloch 2 1219 Le Lignon			N° d'aut. 8888		N° CSG GRD					
Responsable		Jérôme Bapst			Tél.		N° AI / année 3.01 / 2022					
E-mail		jerome.bapst@sig-ge.ch					N° proj./offre GRD					
Lieu de l'installation		Adresse Rue des Bossons 92			Commune							
		NPA, lieu 1213 Petit-Lancy			N° de parcelle							
Propriétaire		Nom A & P Architectes			NPA 1205		Lieu Genève					
		Adresse 15, Rue des Voisins										
Langue f		Tél.			E-mail							
<input type="checkbox"/> Architecte		Nom			NPA		Lieu					
<input type="checkbox"/> Gérance		Adresse										
Langue		Tél.			E-mail							
INSTALLATION				<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> Extension/modification <input type="checkbox"/> Suppression			TYPE DE BÂTIMENT					
				<input type="checkbox"/> Racc. chantier <input type="checkbox"/> Temporaire <input type="checkbox"/> Place de fêtes			immeuble d'habitation					
Descriptif de l'installation				Voir texte à la page suivante!			Nbre compteurs GRD					
							Partie du bât.					
							<input type="checkbox"/> regr. dans le cadre de la cons. propre RCP					
CONSOMMATEURS, PRODUCTEURS, ACCUMULATEURS <input type="checkbox"/> d'après la liste ci-jointe												
Nombre	Consom.	Product.	Accumul.	Désignation des consommateurs, producteurs et accumulateurs			Verrouillage GRD	Puissance prélevée s. le réseau [kVA]	Puissance fournie au réseau [kVA]	Capacité de stockage [kWh]	Nbre de cond. de phases (1-3)	
Puiss. tot. prélevée sur le réseau				kVA		Charge maximale totale théorique		kVA		<input type="checkbox"/> commande active GRD		
Puiss. totale fournie au réseau				kVA		<input type="checkbox"/> Particip. aux services système (Energie de réglage)		<input type="checkbox"/> avec garantie d'origine (GO)				
Veillez signaler les montages/démontages d'appareil 5 jours ouvrés avant (PDIE-CH 2.5)												
EQUIPEMENT DE MESURE <input type="checkbox"/> d'après la liste ci-jointe												
PROPOSITION DE DATE		à démonter			à partir de		à monter			à partir de 10.02.2022 13:00:00		
Client et adresse de facturation, utilisation	Etage/Pl. de consom. GRD	Numéro de la pièce	Tarif GRD	Fus. [A]	Numéro du compteur GRD	Emplacement	RCP	Nbre de cond. de phases (1-3)	nouveau existant	échange	démont.	dépl.
Voir liste à la page suivante!												

PDIE DP SIG

2. Annonces

Installateur:	 DEMANDE DE CONDITIONS	Conditions No:		
No: Année:		PFE:		
INSTALLATION Adresse exacte: Commune: Activité prof. ou genre de locaux:	No parcelle: Etage: App. No: No compteur SIG:	No têt:		
CLIENT Nom, prénom: ou raison sociale: Adresse de présentation: No postal, localité:	No têt:			
MANDATAIRE Adresse exacte: No postal, localité:				
Installation prévue: <input type="checkbox"/> nouvelle <input type="checkbox"/> transformation <input type="checkbox"/> adjonction (remplir impérativement ce qui convient) Nécessite le renforcement de la ligne d'abonné: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Installation ou appareil (chauffe-eau indiquer 8h ou 24h)	Puiss. kW	Tarif actuel	Tarif désiré	c/s d'abonné désiré ou remarques
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Renseignements complémentaires: <input type="checkbox"/> avec annexe(s) <input type="checkbox"/> sans annexe le Personne compétente: Signature:			c/s général désiré: x x A	
Réservé au SE				

→ 2.9 Demande de conditions (DC) via Elektroform ou demande de raccordement via site internet SIG

- Nouveau raccordement au réseau, extension ou modification d'un raccordement existant
- Renforcement du calibre du coupe-surintensité général d'une installation existante
- Raccordement d'un nouveau client dans une installation existante nécessitant une défalcation (principe de sous-comptage) ou cas nécessitant la création d'un compteur virtuel
- Création d'un regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) ou d'une communauté d'autoconsommateurs (CA)
- Installations raccordées à forfait
- Installations provisoires ou temporaires telles que chantiers, fêtes foraines, etc.

PDIE DP SIG

3. Protection des personnes et des choses

→ 3.2 Prise de terre

- Aide à la décision disponible dans le «Guide administratif et technique» du groupe GRUT PDIE (dès janvier 2023)



GRUT PDIE

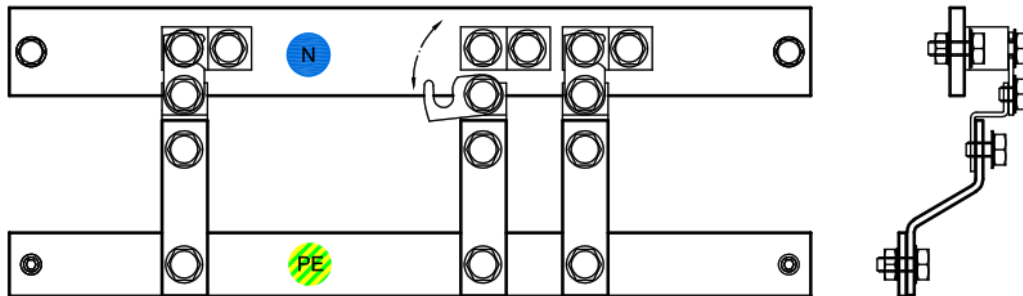
Guide administratif et technique
à l'intention
des instances de contrôle et des installateurs

Complément aux :

1. PDIE CH
2. DP particulières des exploitants de réseau

PDIE DP SIG

4. Protection contre les surintensités



Exécution pour mode de mise au neutre selon TN-S

→ 4.1 Coupe-surintensité généraux

- Sectionneur de neutre plus livrable pour une réalisation comme ci-contre
- Un sectionneur de neutre manœuvrable, accessible sans difficulté, doit être installé par câble réseau basse tension

PDIE DP SIG

7. Equipements de mesure, de commande et de communication

→ 7.1 Généralités

- Les équipements de mesure doivent être maintenus durablement en état de marche
- L'installation d'un interrupteur doit encore être analysée !



10. Installations productrices d'énergie (IPE)

IPE

A partir de

À

Thème

Type

6 Résultats

Document spécialisé
Q&A Droit des marchés publics dans le secteur de l'électricité

Recommandation de la branche
Paramètres régionaux Suisse 2020

Recommandation de la branche
Raccordement au réseau pour les installations productrices d'énergie sur le réseau basse tension (RR/IPE-NR 7 - CH 2020)

Recommandation de la branche
Recommandation pour le raccordement au réseau des installations de production d'énergie (RR/IPE- CH 2014)

Recommandation de la branche
Réglages régionaux suisse: «Recommandation pour le raccordement au réseau des installations de production d'énergie (RR/IPE-CH)»

Recommandation de la branche
Raccordement au réseau (pour tous les bénéficiaires d'un raccordement au réseau de distribution) (NA/RR-CH)

→ 10.3 IPE en parallèle avec les réseau de distribution

- Respect des exigences techniques de la recommandation AES «Raccordement au réseau pour les installations productrices d'énergie sur le réseau basse tension»
- Paramétrage du comportement en puissance réactive des onduleurs respectant la fonction Q(U)
- Accès au document AES :
- [Télécharger ici votre document | AES \(strom.ch\)](#)

PDIE DP SIG

12. Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

→ 12.2 Généralités

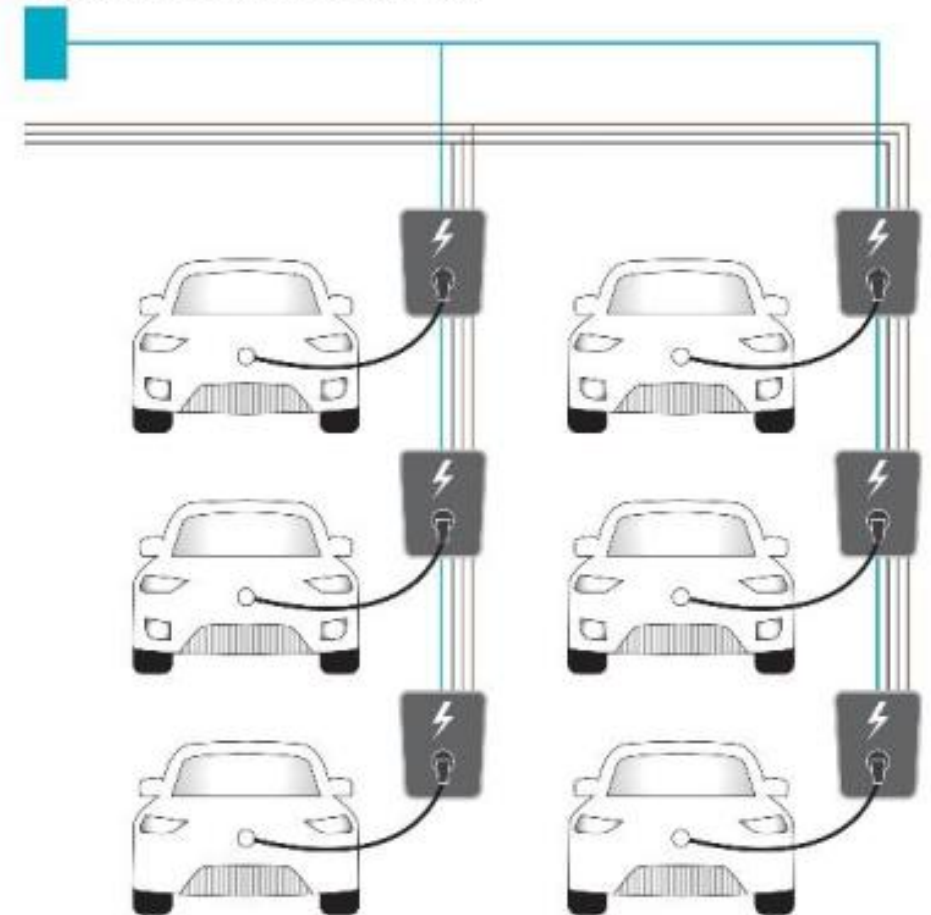
→ Soutirage mono ou biphasé autorisé jusqu'à 16 A

→ Dispositif de gestion locale de la charge est obligatoire dans les conditions ci-dessous :

- pas de gestion locale exigée si $S_{IRVE} \leq 22\text{kVA}$
- gestion locale exigée, si $S_{IRVE} > 22\text{kVA}$ et si
 - Fusible introduction $< 400\text{A}$: $\frac{S_n \text{ totale IRVE}}{S_{\text{raccordement}}} > 50\%$
 - Fusible introduction $\geq 400\text{A}$: $\frac{S_n \text{ totale IRVE}}{S_{\text{raccordement}}} > 30\%$

Avec $S_{\text{raccordement}}$ = puissance souscrite au CSG

Gestion locale de la charge

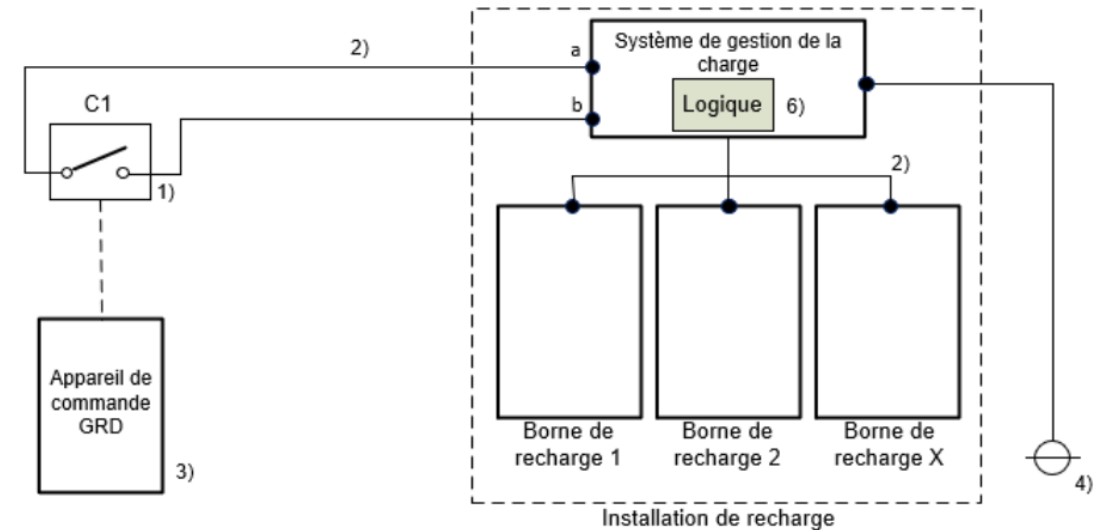


12. Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

→ 12.3 Contrôlabilité

→ Cas d'urgence

- Pilotage obligatoire et prioritaire pour les IRVE > 3,7 kVA
- IRVE équipées d'une entrée binaire
- Entrée binaire reliée à un contact libre de potentiel actionné par le relais de télécommande
- Smax IRVE : contact fermé
- 0 % : contact ouvert
- Accès au document AES :
- [Télécharger ici votre document | AES \(strom.ch\)](#)



Solution Eclairage éco21

Rappels et nouveautés

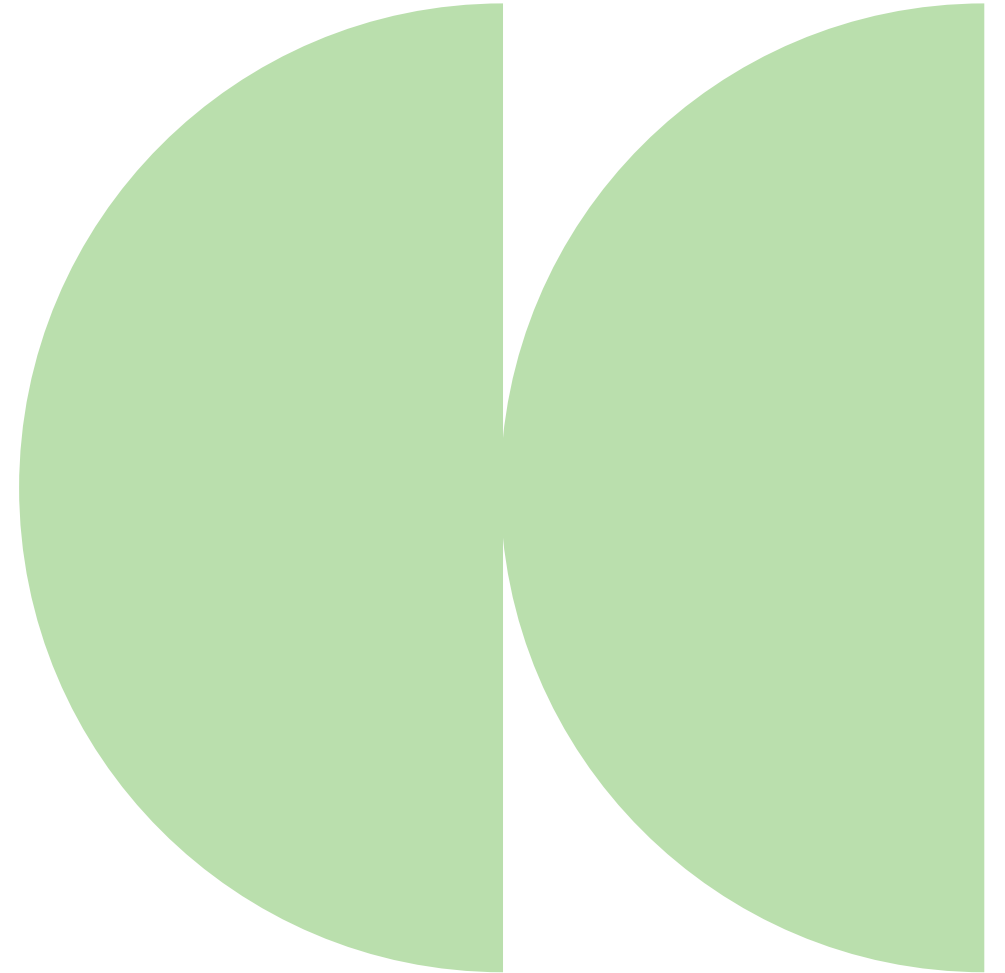
- **Boris Reynaud**
Représentant solution Eclairage Performant



19 octobre 2022

Sommaire

- 1 Bilan du programme éco21
- 2 Présentation de l'équipe éclairage éco21
- 3 Le contexte de l'éclairage en Suisse
- 4 La fin de vente des tubes fluorescents
- 5 Augmentation des subventions
- 6 Partenariats éco21
- 7 Plateforme formation



1. Bilan du programme éco21

Baisse de la consommation électrique du canton de Genève

234 GWh/an*

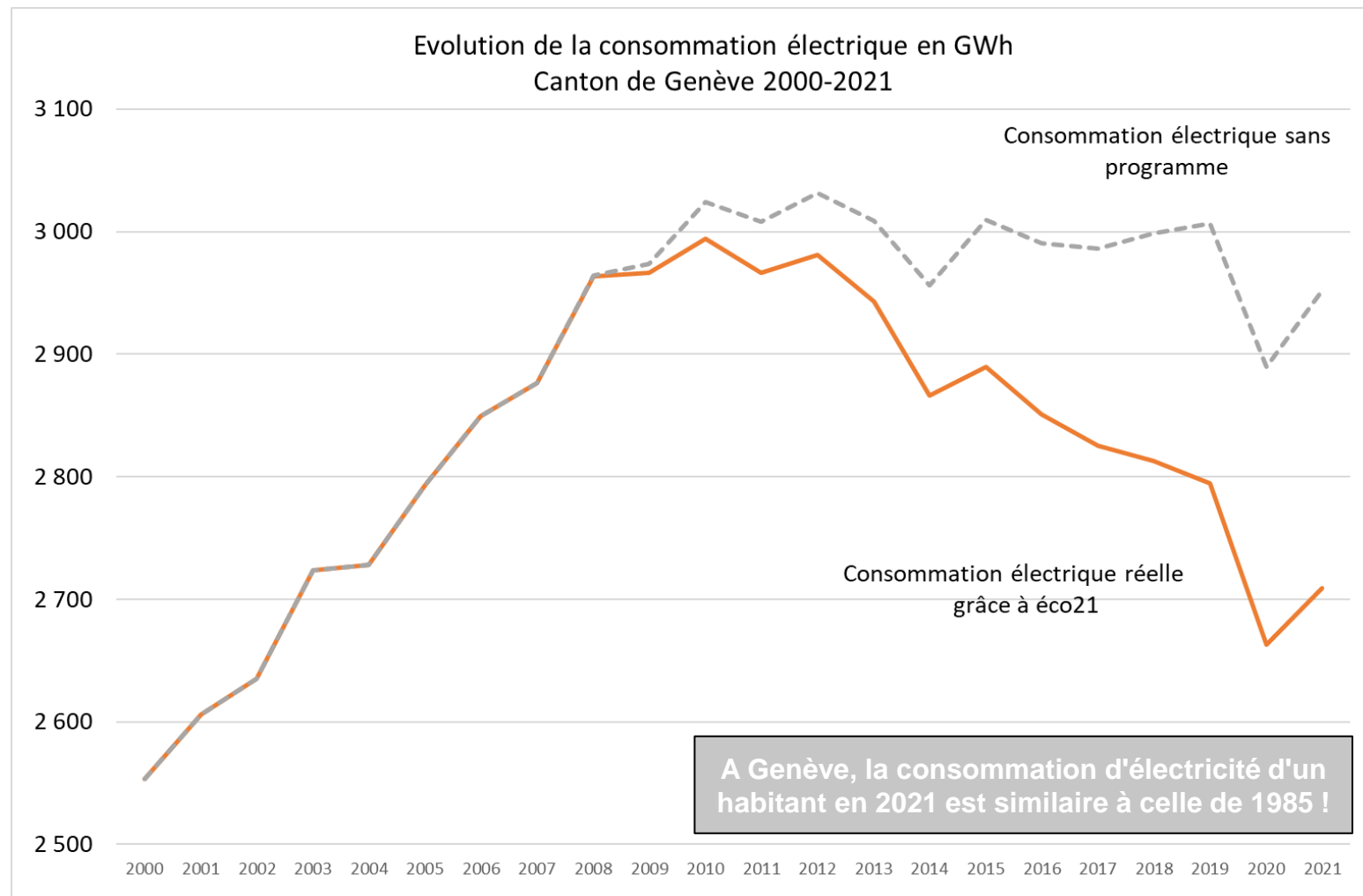
ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ
FINANCÉES DEPUIS LA
CRÉATION DU PROGRAMME
ÉCO21 EN 2007

406'000 tonnes**

CO₂ ÉCONOMISÉES

40 MCHF / an

ÉCONOMIES SUR LES
FACTURES D'ÉLECTRICITÉ
DES GENEVOIS,
GRÂCE À ÉCO21



1. Bilan du programme éco21

Impacts du programme



Impact environnemental

234 GWh d'électricité économisés/an soit l'équivalent de la consommation annuelle de **78'000 ménages**

406'000 tonnes de CO₂ économisées depuis 2007 soit **26 mois** d'émissions du parc automobile genevois



Impact social

40 millions de CHF économisés sur les factures d'électricité des Genevois

700 nouveaux emplois créés



Impact économique

148 millions de CHF investis ayant généré **515 millions** de dépenses dans l'économie locale

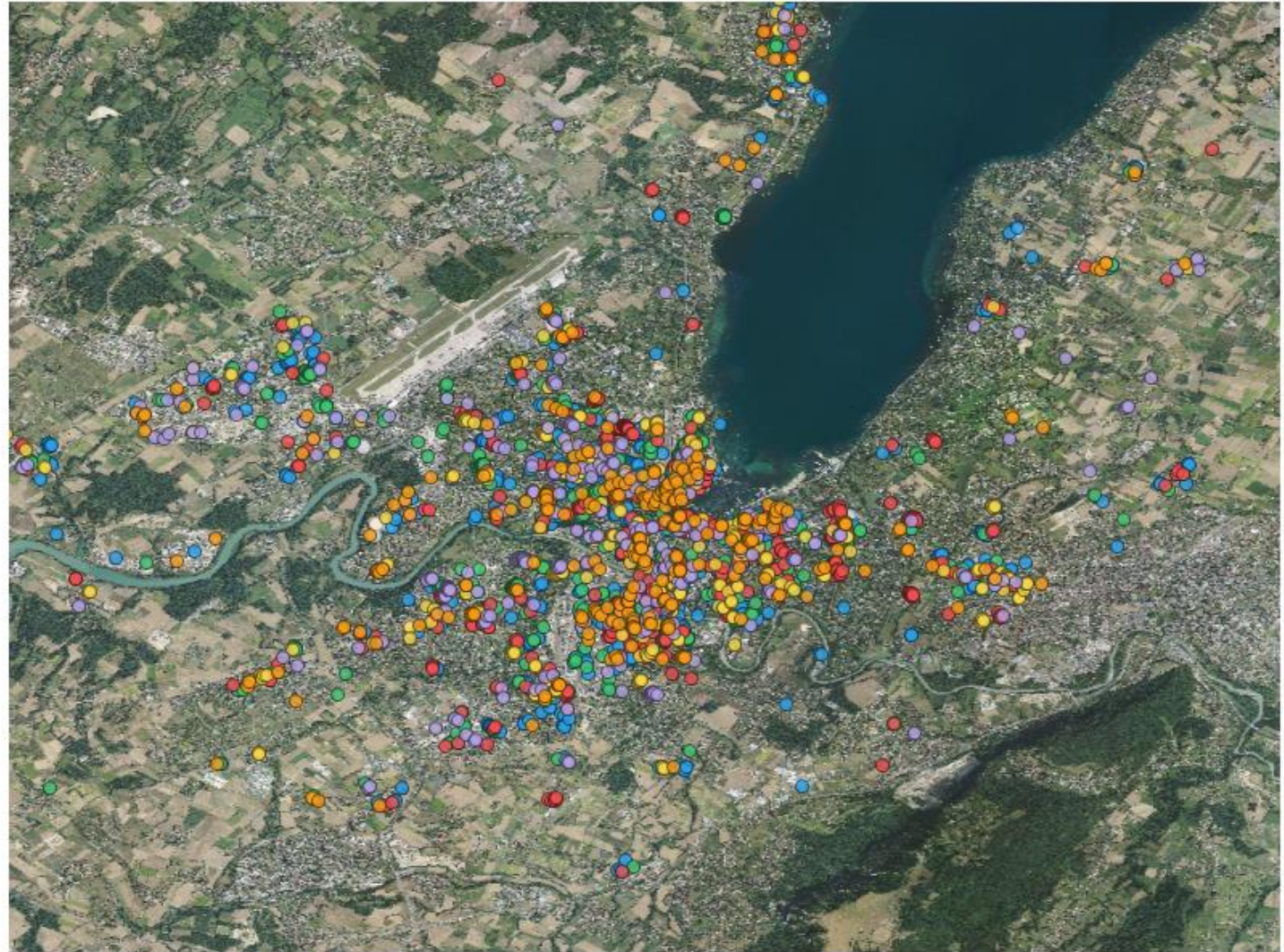
500 à 700 professionnels formés chaque année

Plus de 190 partenaires chauffagistes, électriciens, ventilistes, sanitaires, solaristes, bureaux d'ingénieurs ...

1. Bilan du programme éco21

Les projets éclairage réalisés depuis 2010

- 6500 demandes clôturées
- 53 GWh/an d'économisé
- 8 millions de subventions versées
- 61 millions de chiffre d'affaire pour l'économie genevoise



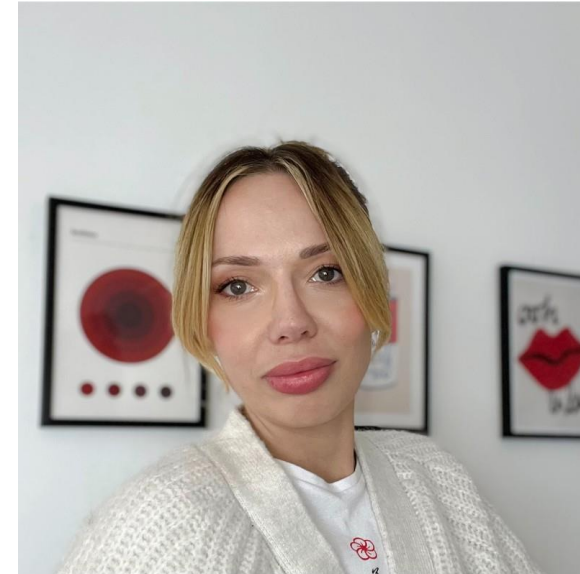
2. Présentation de l'équipe éclairage

Vos interlocutrices pour vos projets éco21



Clare Ahnlund McElgunn
Responsable Solution
Eclairage

clare.ahnlund-mcelgunn@sig-ge.ch

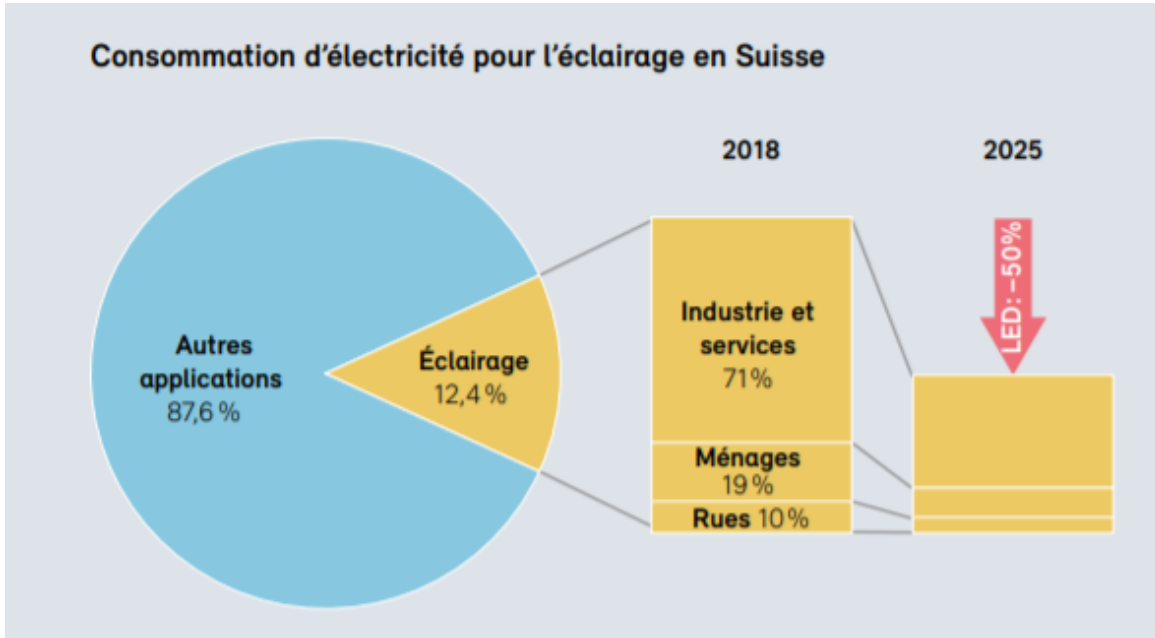


Chloé Asius
Assistante administrative
Solution Techniques

Chloe.asius@sig-ge.ch

3. Le contexte de l'éclairage en Suisse

La lumière joue un rôle majeur dans la sobriété énergétique



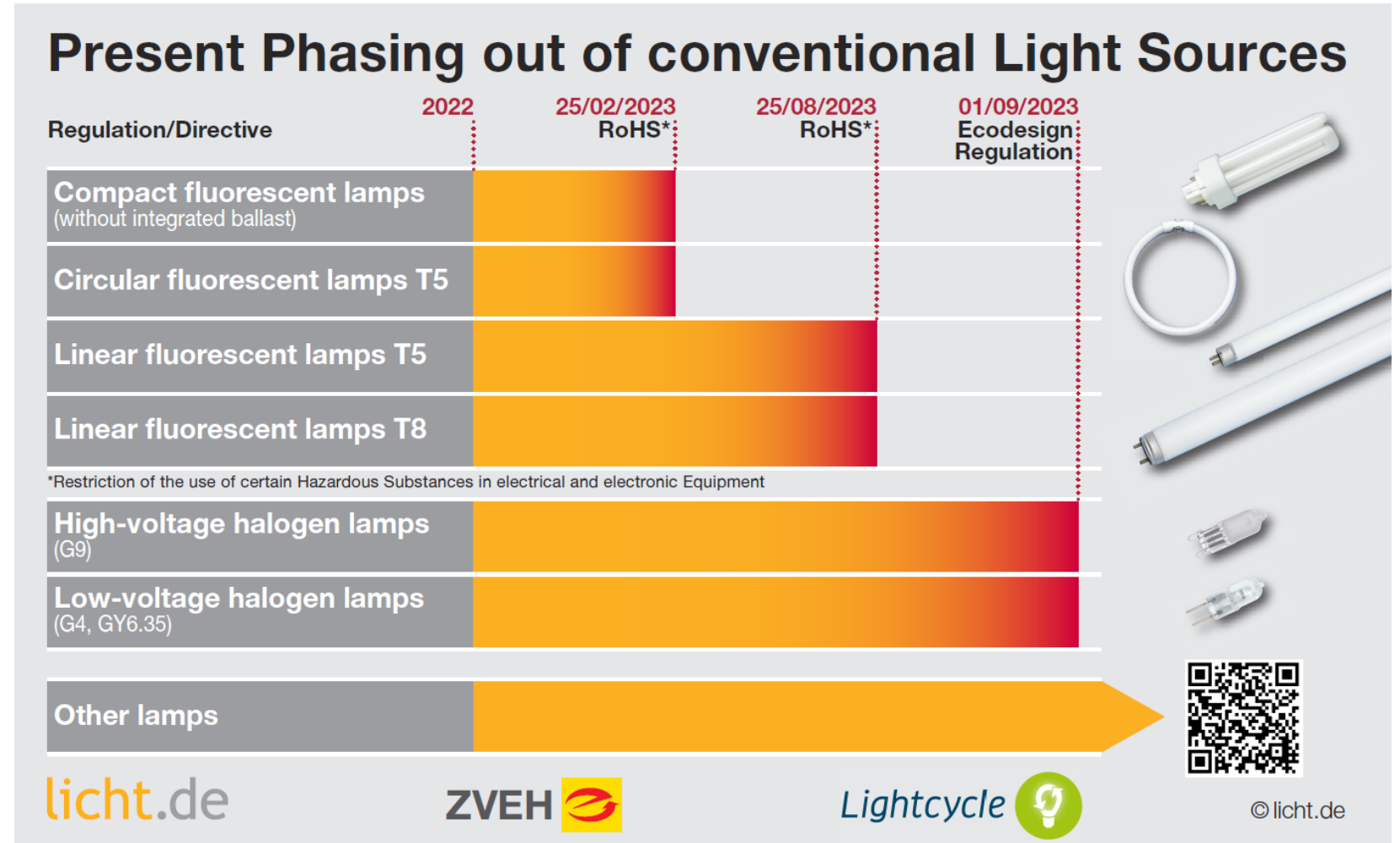
→ Contexte de l'éclairage en Suisse

- 12.4% de la consommation d'électricité est due à l'éclairage.
- 19% de cette consommation est effectuée par les industries et les services.
- Grâce à la technologie LED, il est possible de réduire considérablement cette consommation.

4. La fin de vente des tubes fluorescents

Suppression progressive des sources d'éclairage conventionnelles à venir

→ Disparition par étapes des lampes fluorescentes puis de certaines lampes halogènes encore sur le marché.



5. Augmentation des subventions éco21

D'avril 2022 à décembre 2023

- En anticipation de l'augmentation des prix de l'énergie, SIG a pris la décision d'augmenter ses aides aux clients.
- Les primes sont donc augmentées de 50% pour la période définie

Mesures de soutien exceptionnelles de SIG

- **Primes SIG-éco21**
+ 50 % pour soutenir vos actions d'efficacité énergétique réalisées entre le 11.04.2022 et le 31.12.2023
- **Prime solaire SIG 2022**
+ 50 % sur le budget alloué pour favoriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques

Type client	Ancienne prime	Nouvelle prime
Immobilier	16 ct	24 ct
PME/PMI	21 ct	32 ct
Petites communes	21 ct	32 ct
Grandes communes	12 ct	18 ct
Negawatt access	6 ct	9 ct
Negawatt vision	12 ct	18 ct

- Des anciens projets non réalisés voient donc leur prime augmentée et le ROI amélioré !
- Tout projet réalisé entre avril 2022 et décembre 2023, c'est la date de facturation qui fait foi.

6. Partenariats SIG-éco21

Anciens vs. Nouveaux critères

Critères 2019-2022	
Entrée liste	Partenaire actif (STAR)
<ul style="list-style-type: none">→ 2 projet réalisés/an <u>OU</u>→ 5 projets déposés/an→ 1 personne certifiée	<ul style="list-style-type: none">→ 5 projets réalisés pour les entreprises < 10 collaborateurs→ 10 projets réalisés pour les entreprises > 10 collaborateurs

Critères 2023	
Entrée liste	Partenaire actif (STAR)
<ul style="list-style-type: none">→ 5 projets réalisés an <u>OU</u>→ 10 projets déposés/an→ 1 personne certifiée	<ul style="list-style-type: none">→ 10 projets réalisés pour les entreprises < 10 collaborateurs→ 20 projets réalisés pour les entreprises > 10 collaborateurs

6. Partenariats SIG-éco21

Liste des entreprises partenaires

Listes des électriciens SIG-éco21 Solution Eclairage

Quels avantages vous apportent les électriciens partenaires SIG-éco21 ?

- ✓ Suivi de la formation et obtention du certificat « Eclairage » ;
- ✓ Respect des conventions collectives de travail (CCT), fiscalité à jour ;
- ✓ Accompagnement coordonné avec l'équipe SIG-éco21 pour l'obtention des incitations financières.



Partenaires « Solution Eclairage » les plus actifs.

Partenaires récompensés par le Trophée de la transition énergétique pour leur engagement exceptionnel dans le programme SIG-éco21.

Entreprise	Contact	Localité	E-mail	Site internet	Téléphone
Bondat J.-F. SA	Laurent Depensaz	1214 Vernier	info@bondat.ch	www.bondat.ch	022 306 10 00  
Bourquin Jean-Yves SA	Jean-Yves Bourquin	1207 Genève	bourquin@bourquinelectricite.ch	www.bourquinelectricite.ch	022 849 83 33
Cerutti et Giannasi Electricité SA	Tullio Giannasi	1222 Vérenaz	info@ceruttigiannasi.ch	www.ceruttigiannasi.ch	022 855 00 60
Coelec SA	David Baeza	1203 Genève	admin@coelec-sa.ch	www.coelec-sa.ch	022 345 48 00 
Cometel SA	Fabio Romano	1211 Genève 8	info@cometel.ch	www.cometel.ch	022 708 03 03
DL Electricité	Daniel Loss	1207 Genève	dloss@bluewin.ch		022 736 00 05  
Dupont SA Electricité	Julien Luiset	1206 Genève	electricite@dupontsa.net	www.dupontsa.ch	022 704 30 00
Egelec Services SA	Gérard Escure	1207 Genève	info@egelec.ch	www.egelec.ch	022 735 41 41
Electric & It SA	Onofrio Tuveri	1227 Les Acacias	info@electric-it.ch	www.electric-it.ch	022 304 13 13 
Electrostar Rabunal	Pablo Rabunal	1202 Genève	travaux@electrostar.ch	www.electrostar.ch	022 733 30 29 
Kreutzer & cie SA	Alain Garbani	1205 Genève	info@kreutzer-electricite.ch	www.kreutzer-electricite.ch	022 800 14 14



Partenaires « Solution Eclairage » les plus actifs.



Partenaires récompensés par le Trophée de la transition énergétique pour leur engagement exceptionnel dans le programme SIG-éco21.

PARTENAIRE ENGAGÉ 2022



Respect de la charte d'utilisation SIG pour l'utilisation du logo SIG-éco21 sur les documents commerciaux (email, signature, carte de visite, ...)

Toute utilisation doit être préalablement validé par notre service de communication.

➔ Mise à disposition du logo partenaire au format numérique/autocollant (mur, vitre, véhicule)

➔ Commande du kit logo via email



6. Partenariats SIG-éco21

Comment devenir partenaire éco21 solaire

Critères pour devenir partenaire

- Convention signée – Attestations à jour
- Liste d'installation de référence
- Attestation de formation éco21 solaire validée
- Rapport d'audit d'entrée d'une installation de référence validé



Avantages à devenir partenaire

- Mise en avant du réseau partenaire chez les particuliers
- Mise en avant du réseau chez les collectivités
- Envoi de la liste de partenaires lors de demande de contact via SIG

Solution éco21 Solaire

Tom Kunckler Responsable éco21 solaire

M : +41 (0)79 759 16 91

tom.kunckler@sig-ge.ch



7. Formations éco21

Plateforme de formation en ligne «Réseaux & Compétences»

The screenshot shows the main dashboard of the éco21 training platform. At the top, there is a navigation menu with 'ACCUEIL', 'CATALOGUE', 'RESSOURCES', 'FORUMS', and 'ASSISTANCE'. A welcome message reads: 'Bienvenue sur votre espace de formation éco21. Eco21 vous présente sa nouvelle plateforme de formation ! Le programme éco21 a été initié par SIG dans le but d'accroître l'indépendance énergétique...'. A yellow button says 'Je lis la suite'. Below this, there are three widgets: 'Le Saviez-vous ?' with a book icon and text about continuous training; 'Votre progression' with a 51% progress gauge and a legend for 'achevé', 'inachevé', and 'non démarré'; and 'Mes prochains rend' with the text 'Aucune formation prograr prochainement'. At the bottom, a section titled 'Bien démarrer avec le programme éco21' features four course cards: 'Introduction au programme éco21' (10min), 'L'outil éclairage' (3h), 'Optimisation chaufferie' (3min), and 'Soluti'.

Catalogue des formations, de **séminaires techniques** et de l'actualité éco21

Inscription **en ligne** aux formations et séminaires techniques

Nouvelles formations e-learning & Classes Virtuelles

Satisfaction globale supérieure à 92%

This card features a green background with an image of a modern LED light bulb and a traditional incandescent bulb. The text reads: 'Coursus éclairage' and 'Formation pour devenir partenaire éco21'.

This card features a grey background with an image of a multi-story building with a callout indicating '-60 à -80% d'électricité'. The text reads: 'L'outil éclairage' and 'Formation en e-learning pour apprendre à utiliser l'outil'.

[SIG éco21 - Réseaux et Compétences \(moschurus.com\)](http://moschurus.com)

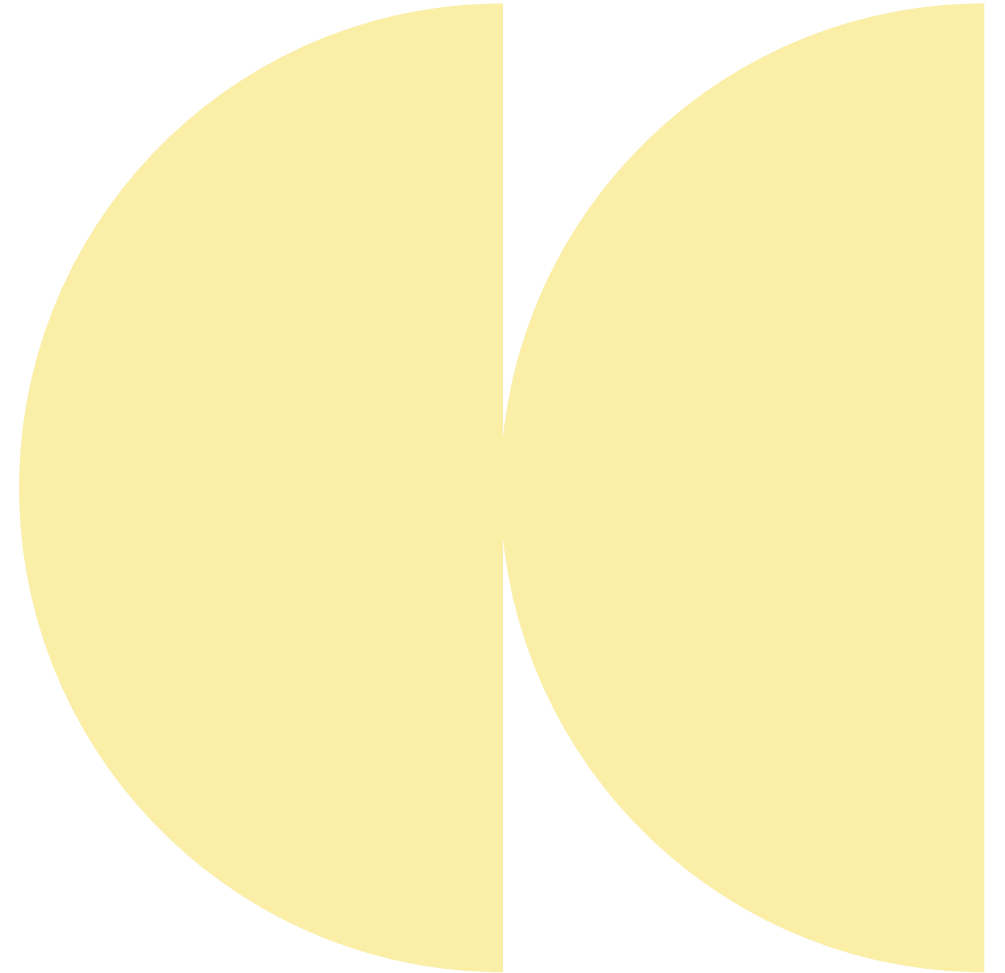
Processus du formulaire DRT

→ **Arnoult Denis**
Ingénieur de projet

19 octobre 2022



- 1 Projets Raccordement
- 2 Nouveau processus DRT
- 3 Conclusion

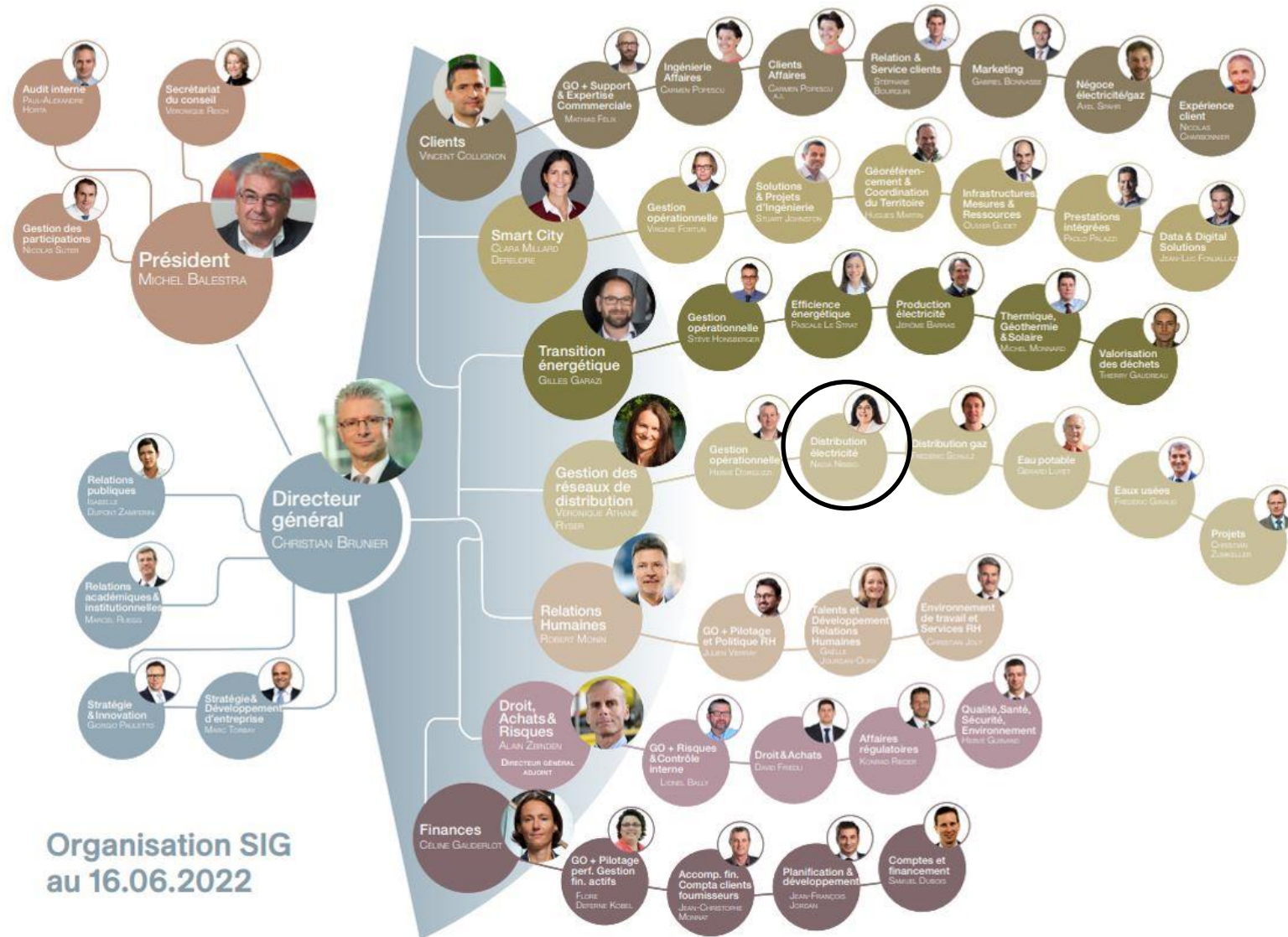


Projets Raccordement



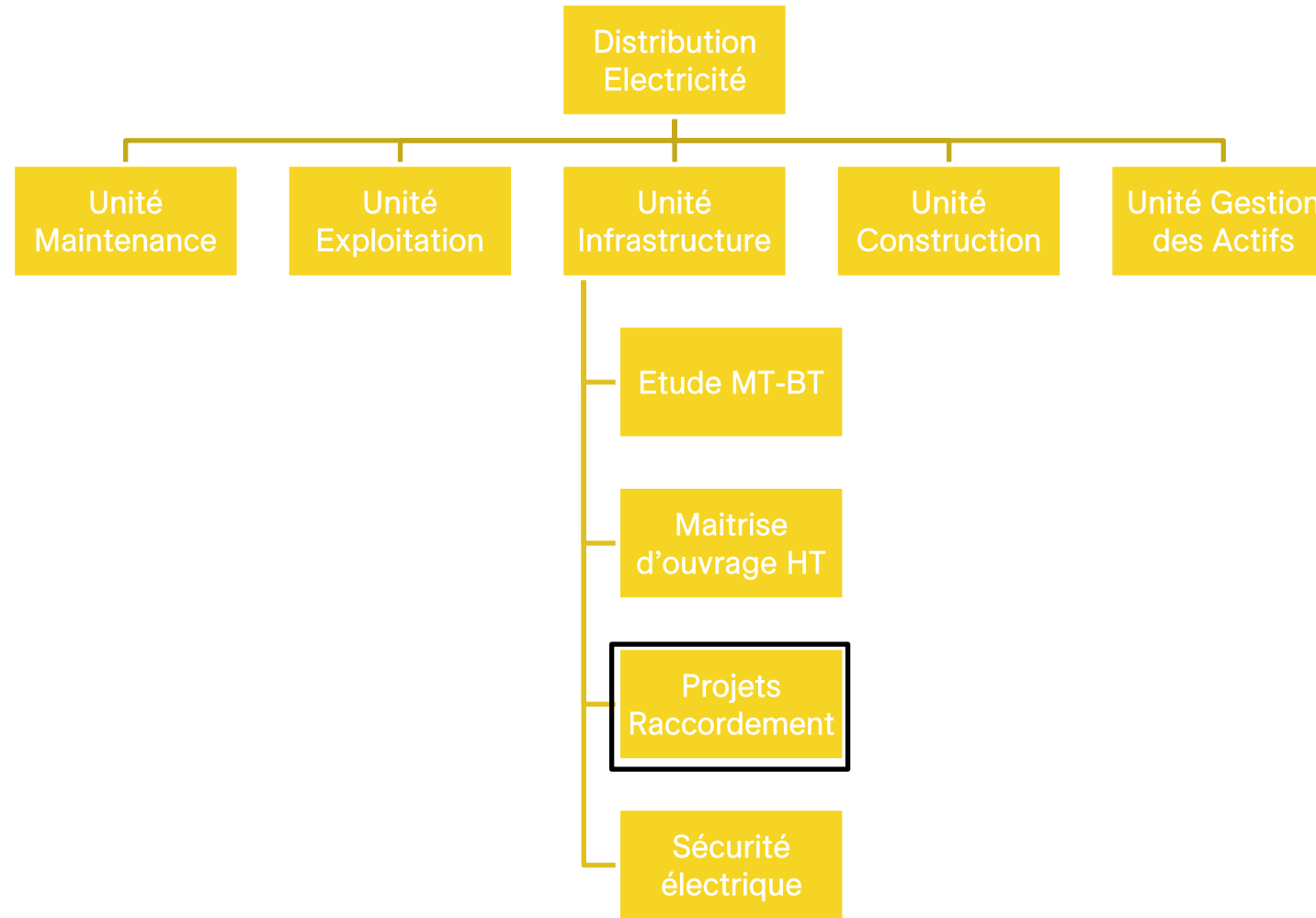
Projets Raccordement

Organigramme SIG



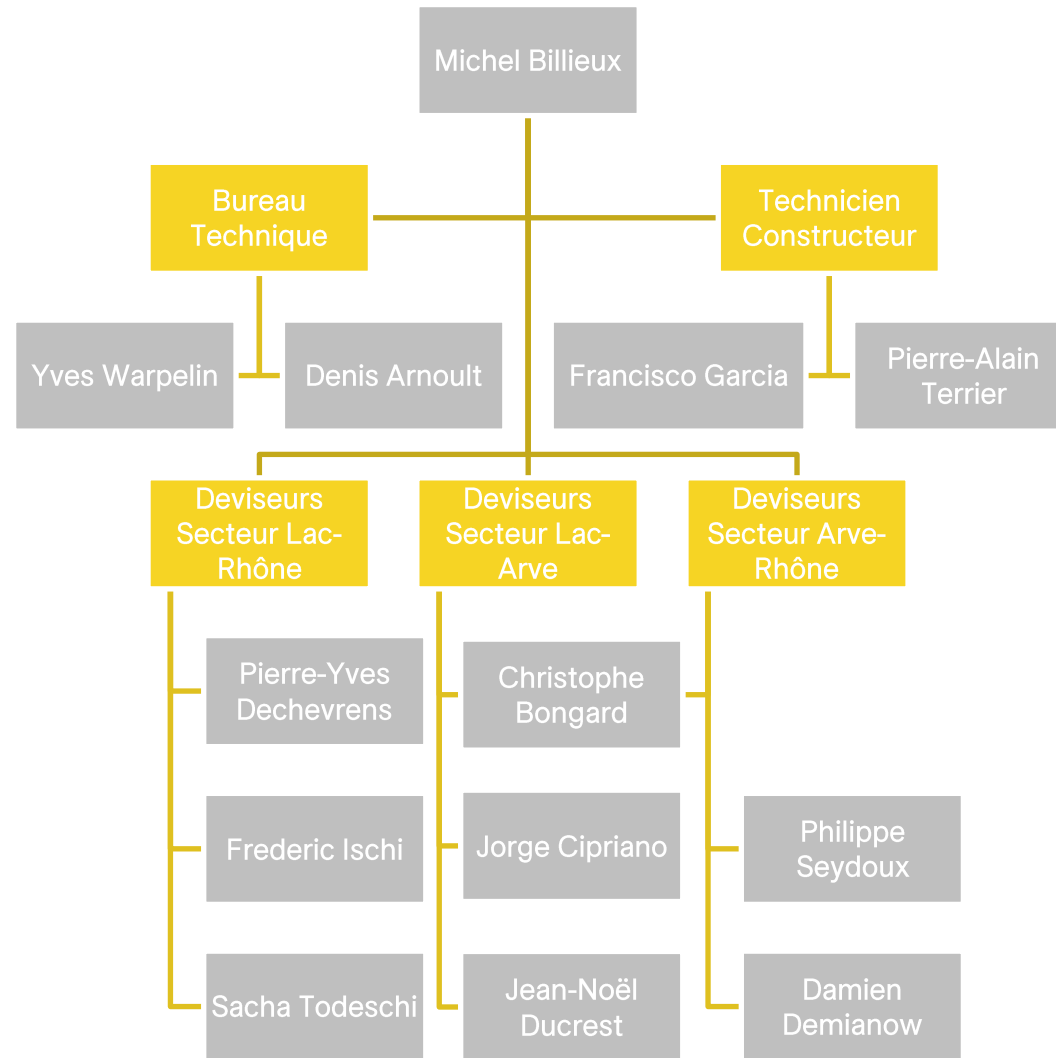
Projets Raccordement

Organigramme Distribution Electricité



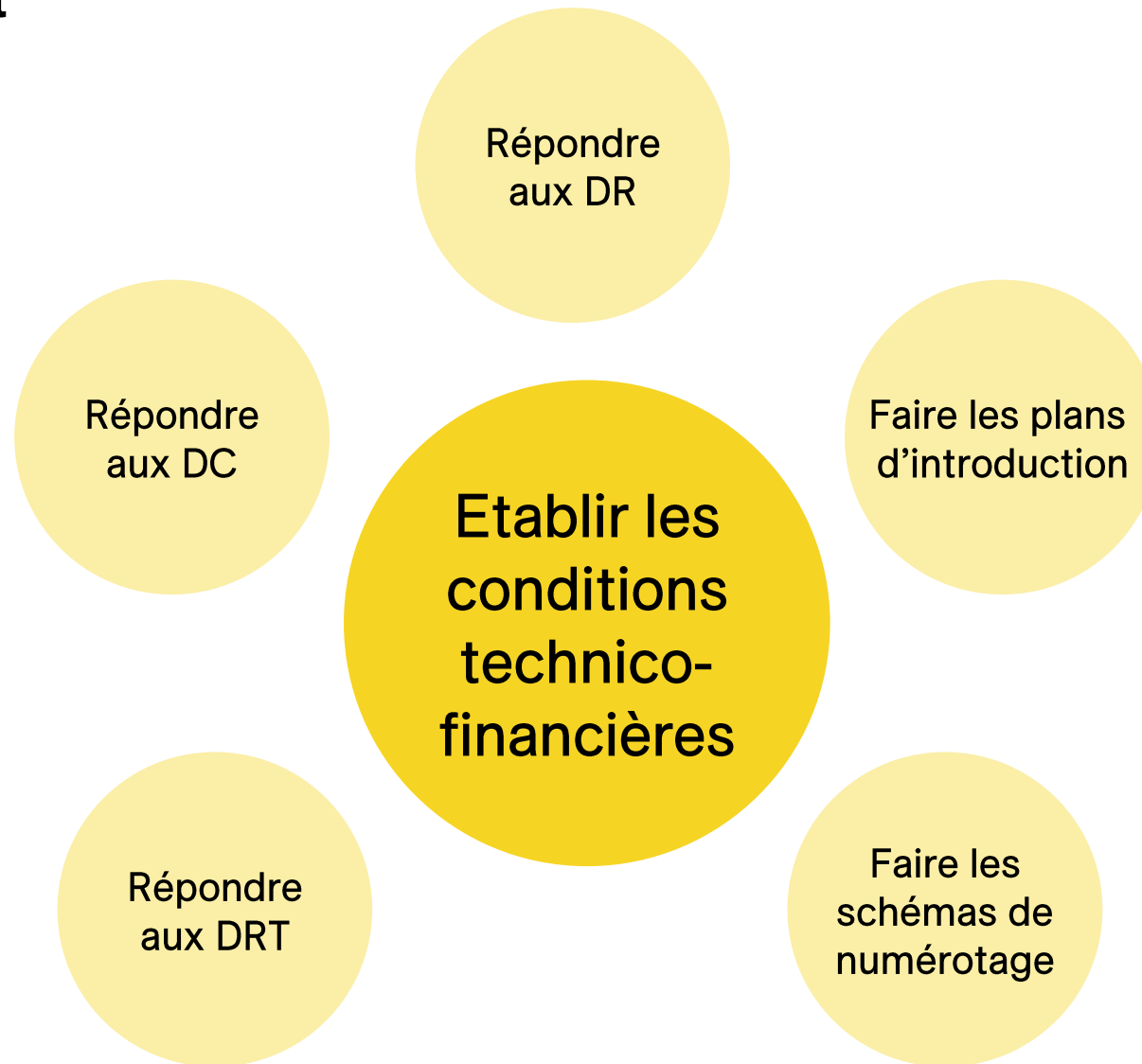
Projets Raccordement

Organigramme



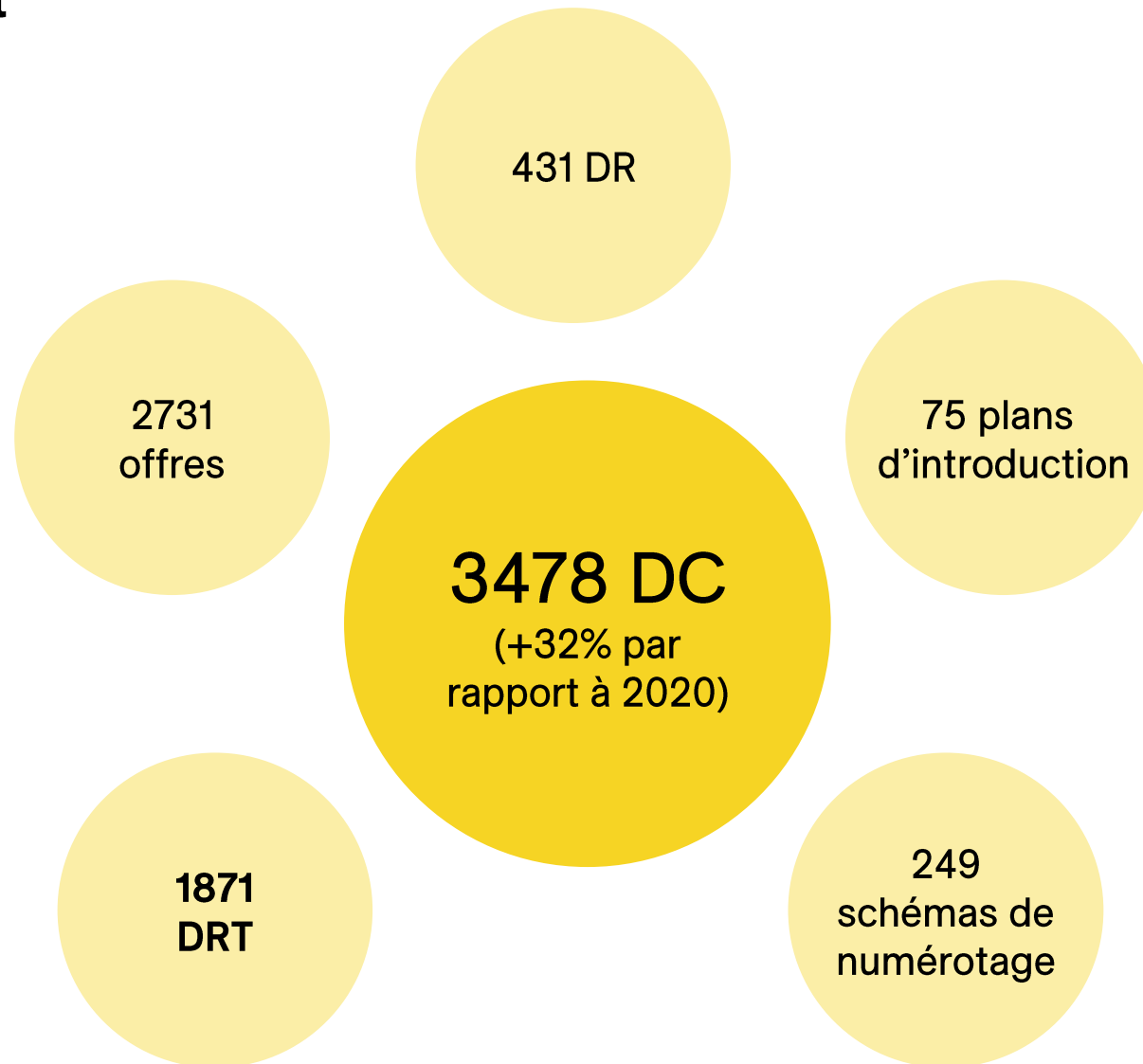
Projets Raccordement

Rôle



Projets Raccordement

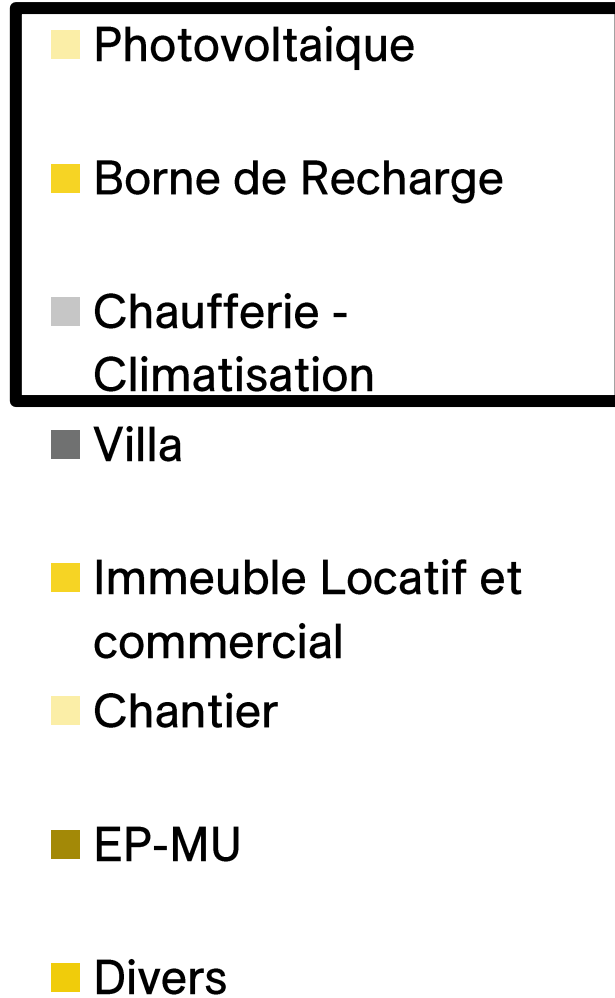
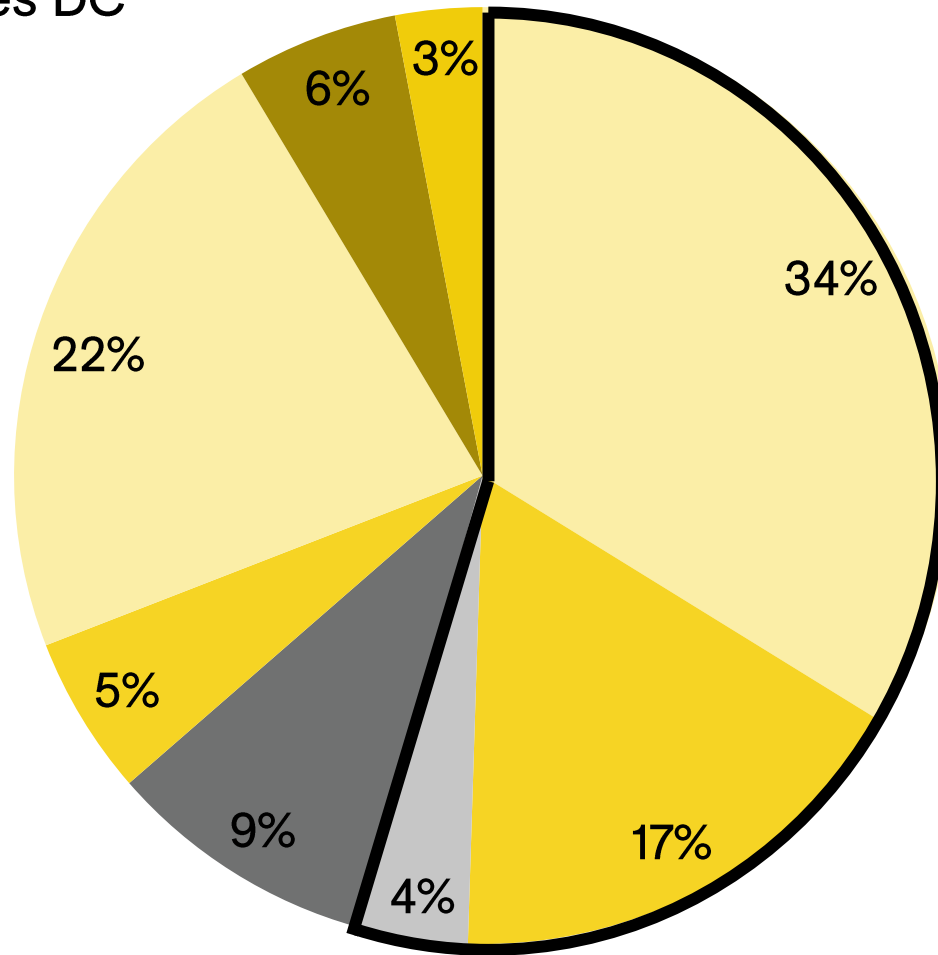
Chiffres clefs (2021)



Projets Raccordement

Chiffres clefs (2021)

→ Répartition des DC



2

Nouveau processus DRT



Nouveau processus DRT

Pourquoi une DRT?

→ Demande de Raccordement Technique

- Document de l'AES (Association des Entreprises électriques Suisses)
 - ↳ SIG peut faire des propositions de modifications mais n'est pas décideur

→ Stratégie énergétique 2050 (votation du 21 mai 2017)

- Chaque année le GRD doit fournir les informations à l'OFEN pour suivre le déploiement des installations IPE / chargeurs de véhicules.
 - ↳ Statistiques de la confédération
- Les autres éléments perturbateurs ne sont pas répertoriés pour le moment par l'OFEN
 - ↳ Mais le seront dans un futur proche

→ Pour SIG

- Permettre d'identifier l'origine de perturbations (variation de tension par exemple)
- Plan d'extension du réseau
- Permet la localisation de ces installations et le pilotage de notre réseau

Nouveau processus DRT

Pour quels appareils une DRT?

→ Chaleur électrique / Pompe à Chaleur

- Production de froid dans le nouveau formulaire

→ Installation de production d'énergie (IPE)

- Toutes les énergies (solaire, Groupe de secours,...)

→ Installation pouvant provoquer des perturbations

→ Accumulateurs d'énergie

- Documents AES «Manuel de Stockage d'Electricité» - MDSE

→ Station de charge pour véhicules électriques

- Documents AES «Manuel Infrastructure de Recharge pour l'Electromobilité » - MIRE

Nouveau processus DRT

Pourquoi un nouveau processus?

→ Nombre croissant de DRT

- Prédiction exponentielle pour les 5 prochaines années puis augmentation linéaire

→ Simplification

- Un seul canal pour l'envoi et la réception des DRT

→ Rapidité

- Gestion par l'unique canal d'ElektroForm
- Modification de l'organisation interne du service Projets Raccordement.

→ Homogénéisation des demandes (ElektroForm)

- Ensemble des formulaires AI, IAT, DRT,.... via le même canal

→ Acquisition des DRT automatique

- Intégration automatique dans SAP et dans notre système d'information géographique
 - ↔ Fiabilité des données

Nouveau processus DRT

Erreurs récurrentes

- Adresse du lieu de l'installation
 - Cohérence dans les informations
- Raccordement au réseau
 - Valeur du CS Général et du non CS Abonné
 - Si nouveau → DC

The screenshot shows a web form with three main sections: 'Lieu de l'installation', 'Raccordement au réseau', and 'Adresses / bureaux'. Several input fields are highlighted with yellow boxes, and some are also enclosed in black rectangles to indicate errors.

Lieu de l'installation

Lieu : Ch. du Château-Bloch
2
1219 Le Lignon

Commune :
Parcelle :
Type de bâtiment : Bâtiment administratif/industriel
 Nouveau Existant

Raccordement au réseau

N° du compteur : 499708

Raccordement au réseau CSG : A
 Nouveau Existant

Adresses / bureaux

Demander

N° d'autor.: I-00149

SIG / UNITE INSTALLATIONS
Chemin Château Bloch 2
1219 Le Lignon

Responsable : Raul Rodriguez
Courriel : raul.rodriguez@sig-g
Tél.: 0224208306

Propriétaire (exploitant)

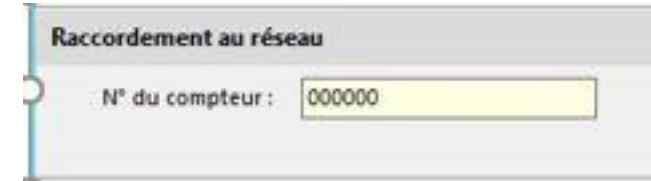
Services Industriels de Genève
Ch. du Château-Bloch 2
1211 Genève

Langue: f

Nouveau processus DRT

Erreurs récurrentes

- 6 chiffres sans espace
- Pas 000000
- Ne pas écrire SIG xxxxxx
- Ne rien mettre si nouveau raccordement au réseau



Raccordement au réseau

N° du compteur :

Nouveau processus DRT

Erreurs récurrentes

- N'hésitez pas à utiliser cette partie
 - Puissances des onduleurs PV par exemple
- N'oubliez pas de signer le formulaire

The screenshot shows a web form interface with two main sections highlighted:

- Autres données générales**: This section contains a text area labeled "Remarques du demandeur :". The text area is highlighted with a black border.
- Signatures**: This section contains a sub-section for "Demandeur" with a "Date" input field. The entire "Signatures" section is highlighted with a yellow border.

Below the "Date" input field, the text "(ne pas signé)" is visible. The form also includes a help icon (question mark) and a menu icon (three horizontal lines) on the right side.

Nouveau processus DRT

Erreurs récurrentes

- Onduleur de l'IPE indiqué dans la partie installations pouvant provoquer des perturbations
- Consommation propre, individuelle, collective, RCP,....
- Système complet y compris puissance déjà installée

Installations de production d'énergie (IPE) Oui

Nouvelle Modification/extension

Type d'app./installation : Fabric. de l'app. :
Type d'exploitat. : Raccord au réseau Exploitation en îlot Type d'appareil :
 Groupe de secours

Consommation propre : Non Oui Si oui : individuelle collective
Regr. dans le cadre de la consom. propre (RCP) : Non Oui Si oui, fusible en amont du compteur RCP GRD : A
Groupe de secours temporairement relié au rés. : Non Oui
Commutation raccord au rés./courant d'urgence et vice versa avec coupure réseau : Non Oui
Participation aux services système : Non Oui Fournisseur :

Données de l'appareil côté AC

Raccordement : 3x400V 1x230V Autres Nombre d'appareils : pcs Puissance nominale de l'appareil : kVA
Puissance nominale totale : kVA
*max. fourniture de puissance sur le réseau : kVA
(* Système complet, y.c. puiss. déjà installée et accumulateur évent. présent avec alimentation retour vers le réseau de dist.)

Limitation du stockage : Non Oui cos Φ en exploitation :

Photovoltaïque: la puissance DC (en cas de constr. suppl., données de l'ext.)/et les fiches techn. (ond. et modules) ne doivent pas être fournies. Puissance totale : kWp

Agent énergétique

Solaire (PV) Eau Eolien Installation CCF Biogaz Autres :

Installations pouvant provoquer des perturbations Oui

Nouvelle Modification/extension

Type d'app./installation : Fabric. de l'app. :
Type d'appareil :

Nouveau processus DRT

Tutoriel par vidéos

- Vous aidez à remplir les DRT selon nos attentes

- Plusieurs vidéos pour les DRT
 - De la création du projet aux informations techniques par appareils (PAC, IPE, etc....).
 - Environ 4 / 5 minutes par vidéo

- Selon votre avis, peut être étendu aux autres documents
 - AI
 - IAT
 - DC
 - ...

- Merci Romain et Jérôme

Nouveau processus DRT

Tutoriel par vidéos

The screenshot displays the ElektroForm15 software interface. The main window is titled "Gérer les projets" and features a search bar and several filter fields. A table below shows a list of projects, with one project selected. The right-hand side of the interface is a sidebar titled "Projet" containing "Données du projet" and "Installations - formulaires".

Rechercher dans tous les champs avec loupe

Mot-clé: Etat: Rue, n°/maison: *
NPA, lieu: Utilisation: N° compteur: *
Responsable: Propriétaire/client: RS échéant: du: au:

[Nouvelle recherche](#) >>

Trouvé: 1 Projets

Installateur	NPA	Lieu	Rue	N°/mai	Exploitant de rése	N° AI	Année	Date/Mise en service	Genre de bâtiment	Propriétaire du bâtiment	Gérance du bâtiment
Securité électrique SA	1205	Genève	Rue des Lilas	100	SIG-test	47	2022	30.03.2023	Villa	Hainard Robert	SGI

Projet

Données du projet ...

Données du bâtiment: Situation: Rue des Lilas 100 1205 Genève; N° d'ordre: N° AI / année: 47 / 2022; Exploitant réseau: SIG-; Mot clé: Genre de bât.: Villa; Genre de pj: Bâtiment neuf; Délai: 30.0

Installations - formulaires

Installations	
(Robert Hainard) Villa	

Données du formulaire: Titre: Etat: Dernièrem. traité:

Nouveau processus DRT

Tutoriel par vidéos

→ Qu'en pensez vous?



3

Conclusion



Conclusion



DRT uniquement par ElektroForm à partir du 19 octobre 2022



Traitement simplifié et rapide des documents technico-administratifs pour vous et nous.



SIG met à disposition gratuitement la version ElektroForm Online

<https://www.elektroform.ch/online/sig>

Conclusion

Merci





EIT.genève

TECHIBAT

Association
des métiers techniques
du bâtiment

Marc Kaiser

Responsable de formation en installations électriques

marc.kaiser@ifage.ch – 076.343.49.79

FORMATION MELEC OU TITRE ÉQUIVALENT POUR ÉQUIVALENCE ESTI

Présenté : SIG – séance d'information du 19 octobre 2022

Conditions pour obtenir l'équivalence selon ESTI

1. **MELEC** Bac professionnel des métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
2. **1 année d'expérience** professionnelle au moment de l'examen dans une entreprise d'installations conformément à l'OIBT, sous la direction d'une personne de métier.
3. Participation à la formation : **90 %** minimum
4. Epreuves orales et pratiques auprès de ifage-CIEG de **120 minutes - 3 examens avec notes ≥ 4.0**
5. **Démarche administrative facilitée** pour la reconnaissance auprès de l'ESTI

Pour les non-MELEC
les candidats peuvent suivre la formation (points 1-2-3)
mais l'examen est organisé par l'ESTI

Equivalence MELEC via VAE (Validation des Acquis par Expérience)

Cette démarche doit être entreprise par le candidat, en France.

Liste non exhaustive :

- BAC PRO Equipements et installations électriques
- BAC PRO Electrotechnique énergie équipements communicants
- BEP électrotechnique
- BEP métiers de l'électrotechnique
- BEP Electrotechnique énergie équipements communicants
- BEP Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- CAP « électrotechnique
- CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques



-> VAE : <http://www.ac-grenoble.fr/dava/>



Plan de formation et examination

De janvier à juin, à raison d'**une demi-journée** par semaine (jeudi matin)

M1-Règles de la technique – environ 40 h – Examen 45'

Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT; RS734.27)

Ordonnance du DETEC sur les installations électriques à basse tension (RS734.277.3)

Normes installations à basse tension selon la NIBT 2020

Règles de la CES, Terres de fondation SNR 464113

M2-Electrotechnique – environ 24 h – Examen 60'

Electrotechnique en relation avec les mesures OIBT

Contrôles, première vérification y compris pratique

Utilisation d'appareils de mesure

M3-Sécurité au travail/matériels – environ 8 h - Examen 15'

Matériels

Sécurité au travail

Start : **janvier 2023**

Nombre de participants : minimum 10

Formation : **CHF 3'500.-**

Examen pour MELEC : **CHF 500.-**

Dossier ESTI pour MELEC : environ **CHF 300.- à CHF 600.-**


Aide au financement (sous réserve) : **CAF - CPMBG**

Inscriptions

INDUSTRIE ET
BÂTIMENT

**Formation MELEC ou Titre
équivalent pour équivalence ESTI**

Certification : Attestation fédérale (CH)

 **Présentiel**

Prix sur
demande

CAF

Janvier 2023
(sous réserve)

Selon planning

1 semestre - 1/2
journée par
semaine



<https://www.ifage.ch/formation/industrie-batiment/installations-electriques/formation-melec-em-pour-equivalence-esti/>

A votre disposition : marc.kaiser@ifage.ch – 076.343.49.79

Présent à l'EVENT de SONEPAR les 26/27 octobre

Nouveautés OPIE, OIBT et directives ESTI 220 & 221



→ **Luis Carvalho Ferreira**
Inspecteur-contrôleur Sécurité Electrique

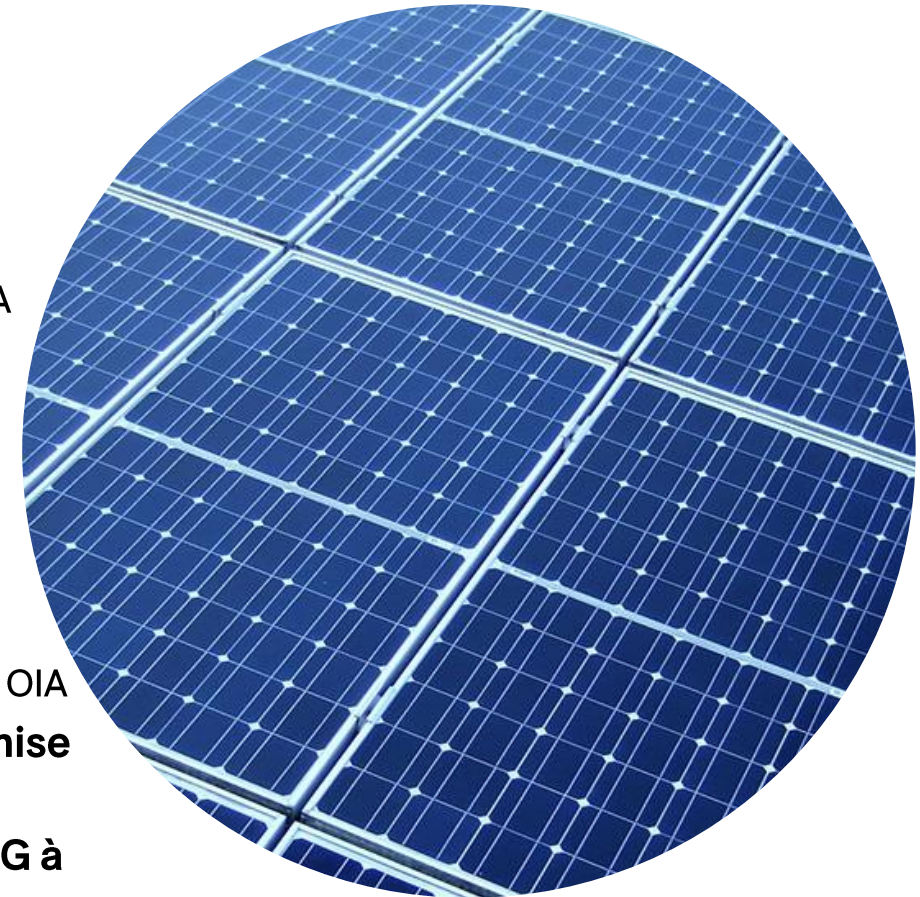
19 octobre 2022



Nouveautés OPIE, OIBT et directives ESTI 220 & 221

Modification de l'OPIE le 1^{er} juillet 2021

- ➔ **Suppression de la procédure d'approbation des plans pour les installations de production d'énergie (IPE) > 30 kVA**
- ➔ **Entrée en vigueur de la directive ESTI 220 le 1 juillet 2021**
 - **Suppression des directives ESTI 219 et 233**
 - **Installations photovoltaïques**
 - ➔ par titulaire autorisation art. 9 : RS/CF par art. 9 + RS/CR par un OCI ou OIA
 - ➔ par titulaire autorisation art. 14 : Vérification initiale par art. 14 + RS/CR par un OIA
 - **Dispositifs de stockage d'énergie**
 - ➔ **raccordement AC :**
 - exclusivement par art. 9 !
 - RS/CF par art. 9 + RS/CR par un OCI ou OIA
 - ➔ **raccordement DC :**
 - par titulaire autorisation art. 9 : RS/CF par art. 9 + RS/CR par un OCI ou OIA
 - par titulaire autorisation art. 14 : Vérification initiale par art. 14 + RS/CR par un OIA
 - **Le contrôle de réception doit être réalisé dans les 2 mois qui suivent la mise en service**
 - **Les IPE ≥ 50 kW ou ≥ 55 kVA (avec $\cos \phi \geq 0,9$) sont annoncées par SIG à l'ESTI dès réception du RS/CR (délai de 14 jours)**
 - **Accès à la directive : [ESTI Nr. 220 \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/gov/fr/est/220)**



NOUVEAU

Nouveautés OPIE, OIBT et directives ESTI 220 & 221

Modification de l'OIBT le 1^{er} juillet 2021

→ **Suppression de la disposition permettant d'éviter l'annonce de travaux de moins de 4 heures et d'une puissance de < 3,6 kVA**

→ **Entrée en vigueur de la directive ESTI 221 le 1 juillet 2021**

- **Obligation d'annoncer**

- **En pratique, au moyen de l'avis d'installation (AI)**

- **13 situations nécessitant une annonce préalable sont énumérées**

- ↔ L'augmentation de puissance de 3,7 kVA indiquée est à considérer au coupe-surintensité général ou au coupe-surintensité d'abonné

- ↔ L'annonce du démontage d'installations électriques est souhaitée pour

- les installations ou appareils électriques nécessitant une DRT

- les installations raccordées à forfait (chauffe-eau, ampli TV, etc.)

- **Les cas ne nécessitant pas d'AI existent mais sont limités !**



Nouveautés OPIE, OIBT et directives ESTI 220 & 221

Modification de l'OIBT le 1^{er} juillet 2021

→ Entrée en vigueur de la directive ESTI 221 le 1 juillet 2021

○ Il faut dorénavant déposer un rapport de sécurité dans tous les cas !

○ EXCEPTION : **dépannage** avec remplacement de matériel 1 pour 1

○ **ATTENTION** : les coupe-circuits, disjoncteurs et DDR ne sont pas considérés comme des «matériels électriques» !

→ Une première vérification avec procès-verbal reste obligatoire dans tous les cas, le procès-verbal doit être transmis au propriétaire

→ En cas de travaux ne nécessitant pas de RS formel sur une installation électrique avec périodicité < 20 ans ➡ contrôle de réception obligatoire !

○ Merci d'informer le propriétaire de cette nécessité

○ L'organe de contrôle qui effectue le contrôle de réception établit un RS/CR et le transmet au propriétaire (copie à l'exploitant de réseau)

Rapport de sécurité de l'installation électrique (RS)
selon l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT, RS 734.27)
Un rapport de sécurité par installation/compteur

Propriétaire de l'installation N° tél. _____		Régie / Gérance N° tél. _____			
Nom 1 _____	Nom 2 _____	Nom 1 _____	Nom 2 _____		
Rue, n° _____	NPA / localité _____	Rue, n° _____	NPA / localité _____		
Installateur N° tél. _____		Org. de contrôle indépendant N° tél. _____			
Nom 1 _____	Nom 2 _____	Nom 1 _____	Nom 2 _____		
Rue, n° _____	NPA / localité _____	Rue, n° _____	NPA / localité _____		
N° d'autorisation _____		N° d'autorisation _____			
Situation de l'installation N° de bât. _____		EGID _____			
Rue, n° _____	NPA / localité _____	Genre de bât. _____			
Commune / N° parc. _____		Remarque _____			
		<input type="checkbox"/> RCP			
Installation N° inst. _____		Utilisation et périodicité(s) _____			
Etage, situation _____		Ans _____			
Client _____					
N° compteur _____					
Motif du contrôle		Contrôle effectué		Périmètre du contrôle / installation effectuée	
<input type="checkbox"/> Nouvelle installation	<input type="checkbox"/> Installation existante	<input type="checkbox"/> Contrôle final	<input type="checkbox"/> Contrôle de réception	_____	
<input type="checkbox"/> Modification	<input type="checkbox"/> Extension	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique	Avis d'inst. n° / année _____	Date _____	
Date du contrôle CF _____		Date du contrôle CR/CP _____			
<input type="checkbox"/> L'ordre pour le CR a été donné par l'installateur					
<input type="checkbox"/> Déplombé					
Indications techniques		Mode de protection <input type="checkbox"/> TN-S <input type="checkbox"/> TN-C <input type="checkbox"/> TN-C-S <input type="checkbox"/>			
Coupe-surintensité général Type, caract. _____		I _N _____ A			
Coupe-surintensité au point de racc. de l'inst. _____		L-PE _____		Mesures _____	
Type, caractéristique _____	I _N [A] _____	ICC déb. [A] _____	ICC fin [A] _____	ICC déb. _____	

à déposer chez le contrôleur selon l'OIBT (art. 3 et 4)

Nouveautés OPIE, OIBT et directives ESTI 220 & 221

Modification de l'OIBT le 1^{er} juillet 2022

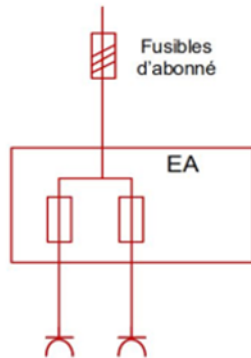
→ Installations électriques comportant des éléments d'installations selon le schéma III → Périodicité de contrôle : 5 ans

○ Suppression de la distinction entre les différentes périodicités de contrôle !

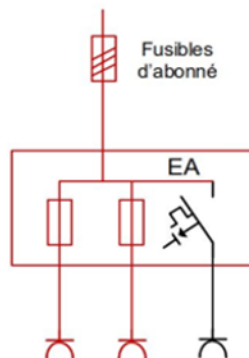
Exemple N°1

■ Schéma III ■ TN-S

Avant travaux



Après travaux



Formalités à déposer

RS/CF à déposer avec la périodicité de 5 ans

Travaux effectués :
Installation d'un nouveau circuit

Utilisation et périodicité(s)
Installation Sch. III

Ans
5

Périmètre du contrôle / installation effectuée

Installation d'un circuit de prises ménagères

Un contrôle de réception sera nécessaire pour cette nouvelle partie d'installation !

Nouveautés OPIE, OIBT et directives ESTI 220 & 221

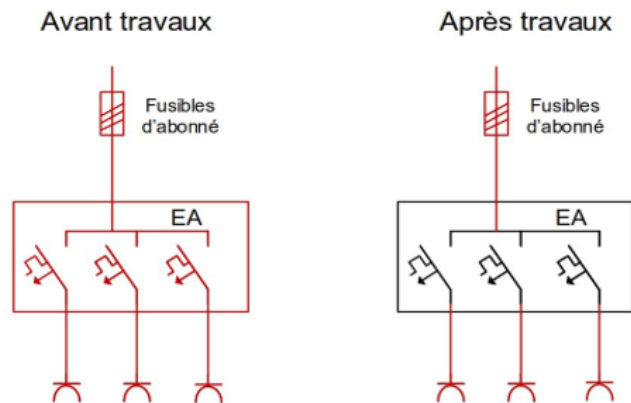
Modification de l'OIBT le 1^{er} juillet 2022

→ Installations électriques comportant des éléments d'installations selon le schéma III → Périodicité de contrôle : 5 ans

○ Suppression de la distinction entre les différentes périodicités de contrôle !

Exemple N°2

■ Schéma III ■ TN-S



Formalités à déposer

RS/CF à déposer avec la périodicité de 5 ans

Travaux effectués :
Remplacement de l'ensemble d'appareillage sans la modification du reste de l'installation

Utilisation et périodicité(s)
Installation Sch. III

Ans
5

Périmètre du contrôle / installation effectuée

Remplacement de l'ensemble d'appareillage sans modification du reste de l'installation

Un contrôle de réception sera nécessaire pour cette nouvelle partie d'installation !

Nouveautés OPIE, OIBT et directives ESTI 220 & 221

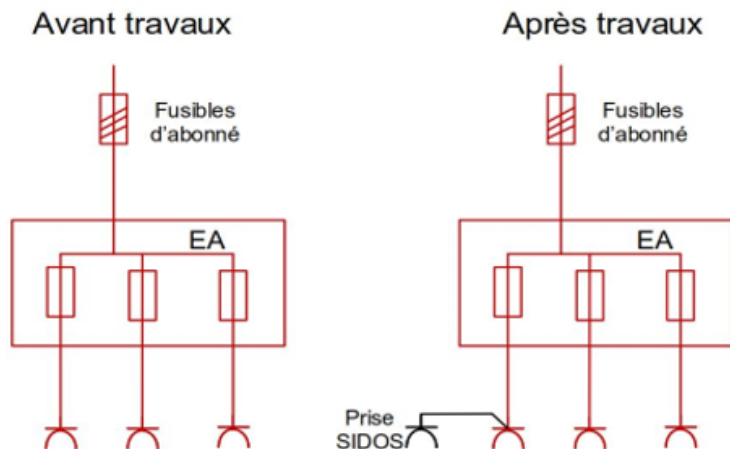
Modification de l'OIBT le 1^{er} juillet 2022

→ Installations électriques comportant des éléments d'installations selon le schéma III → Périodicité de contrôle : 5 ans

○ Suppression de la distinction entre les différentes périodicités de contrôle !

Exemple N°3

■ Schéma III ■ TN-S



Formalités à déposer

RS/CF à déposer avec la périodicité de 5 ans

Travaux effectués :
Ajout d'une prise sur circuit existant

Utilisation et périodicité(s)
Installation Sch. III

Ans
5

Périmètre du contrôle / installation effectuée

Ajout d'une prise sur circuit existant

Un contrôle de réception sera nécessaire pour cette nouvelle partie d'installation !

Evolution de l'espace Partenaires

- **Magalie ARTUS**
Chargée de solutions digitales partenaires

19 octobre 2022



Evolution à venir Espace Partenaires



→ Dès à présent : optimisation pour l'usage des formulaires sur tablette



→ Début 2023 : Nouvel espace Partenaires

- Vous conservez vos identifiants actuels
- Vous profitez d'une nouvelle interface, modernisée : utilisable sur n'importe quel appareil : ordinateur, tablette, MOBILE

Page d'accueil

Site SIG Accueil Vos demandes Outils & ressources Aide & contacts LM

Bienvenue Coralie Mouchon

Votre espace partenaire est la plateforme pour piloter vos chantiers, gérer les demandes, collaborer et centraliser vos outils pour optimiser votre quotidien.

Créer une demande

23 demandes
✓ A compléter → Voir

5 demandes
A signer → Voir

3 demandes
Terminées → Voir
12 derniers mois

Vos dernières demandes Voir toutes

Type	N° demande	Adresse	Date	Statut
Renseignement	DR220454	Chemin Voiron en campagne, Carouge...	Il y a 6 jours	A compléter
Renseignement	DR220454	Chemin Voiron en campagne, Carouge...	Il y a 6 jours	A compléter
Raccordement	DR220452	Rue de Genève 78, St Julien, Genève...	17 juin	A signer
Raccordement	DR220452	Rue de Genève 78, St Julien, Genève...	17 juin	A signer
Démolition	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Genève	22 juin	A compléter
Renseignement	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Genève	22 juin	Terminée

Vos outils
Le pan des réseaux
→ Consulter la carte interactive

Aide & contacts

Actualités
SIG simplifie les demandes d'installations photovoltaïques !
Vous êtes installateur solaire ou électricien ?
Désormais, pour toute installation ne nécessitant pas de modification sur le réseau électrique SIG ni sur l'intensité des fusibles du coupe surintensité général, seul le formulaire DRT issu d'Elektroform suffit.
→ En savoir plus

Aide
Comment ça marche

- ↓ Demande de renseignement PDF
- ↓ Demande de raccordement PDF
- ↓ Demande de démolition PDF

Votre feedback

Faites nous part de votre expérience sur votre nouveau portail SIG Partenaire. Votre avis nous permettra de nous améliorer et restera anonyme.

Envoyer

Des accès rapides vers vos demandes

Les dernières mises à jour sur vos demandes

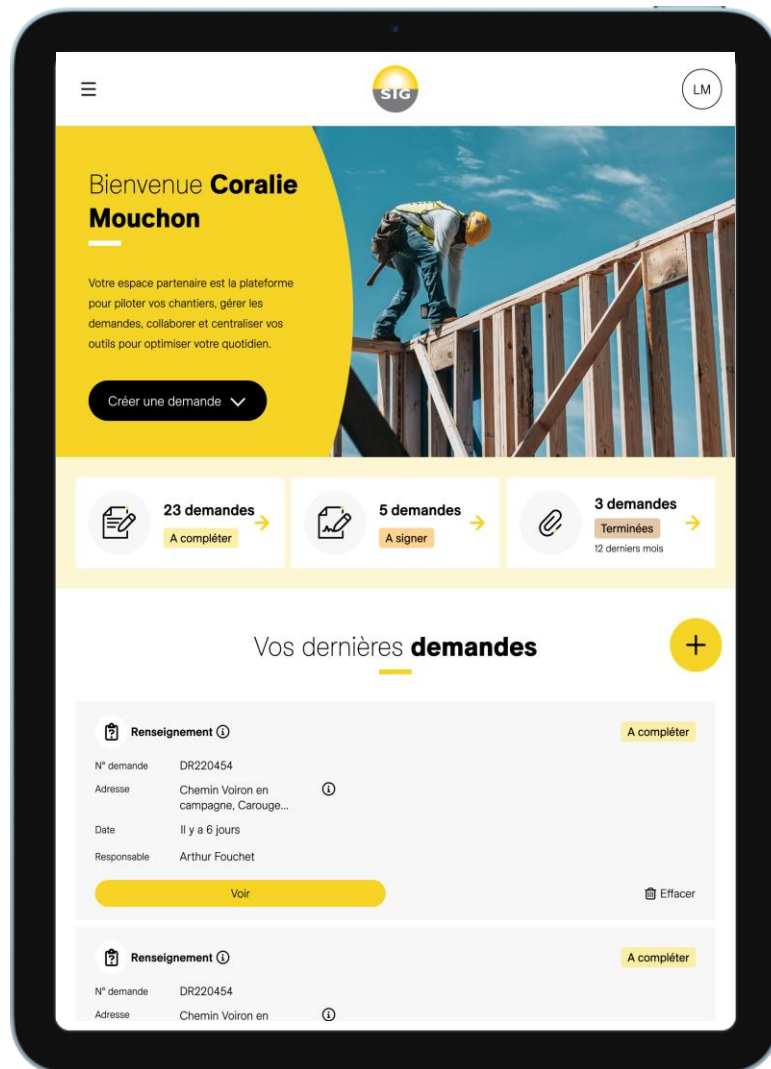
Le plan des réseaux

Des actualités

Un espace pour donner votre avis

Vue tablette et mobile

Toutes les fonctionnalités du web disponibles sur tablette et mobile



Liste des demandes

Filtres optimisés

Par statut

Par date de création

Date de création

21.09.2022 - 24.09.2022

September 2022

L	M	M	J	V	S	D
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10

Site SIG

Accueil Vos demandes Outils & ressources Aide & contacts CM

Vos demandes

Filtrez par :

Tous (23) A compléter (4) Envoyée (4) A signer (4) Acceptée (4) Terminée (4) Créer une demande

Date de création Type de demande Filtre par mots clés (adresse, responsable...)

Type	N° demande	Adresse	Date	Statut	Responsable			
Raccordement	DR220454	Chemin Voiron en campagne, Carouge...	Il y a 6 jours	A compléter	Arthur Fouchet	3	100%	100%
Renseignement	DR220454	Chemin Voiron en campagne, Carouge...	Il y a 6 jours	A compléter	Arthur Fouchet	3	0%	10%
Démolition	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Geneve	22 juin	A compléter				
Démolition	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Geneve	22 juin	Acceptée				
Démolition	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Geneve	22 juin	A compléter			0%	10%
Démolition	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Geneve	22 juin	Acceptée				
Raccordement	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Geneve	22 juin	Acceptée		3		
Raccordement	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Geneve	22 juin	Acceptée		3		
Raccordement	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Geneve	22 juin	Acceptée		3		
Raccordement	DR220452	Voiron en campagne, Carouge Geneve	22 juin	Acceptée		3		

64 demandes

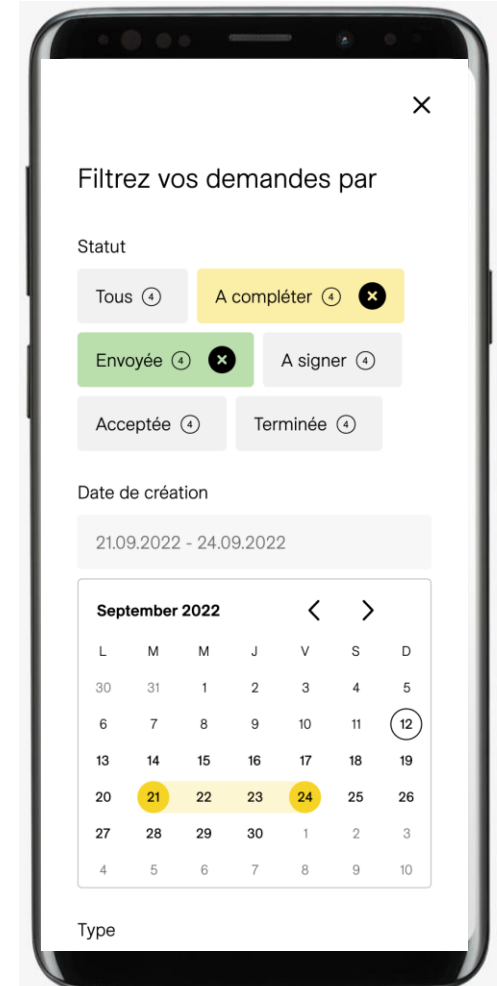
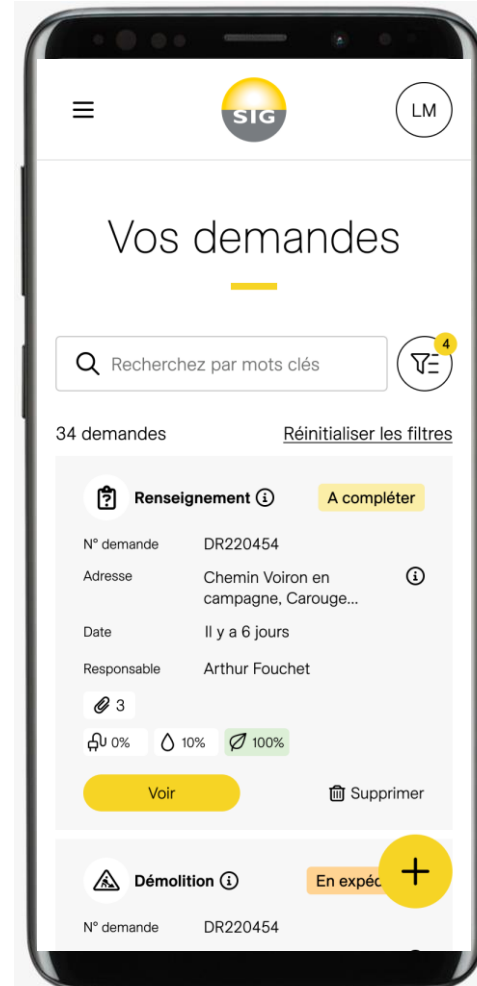
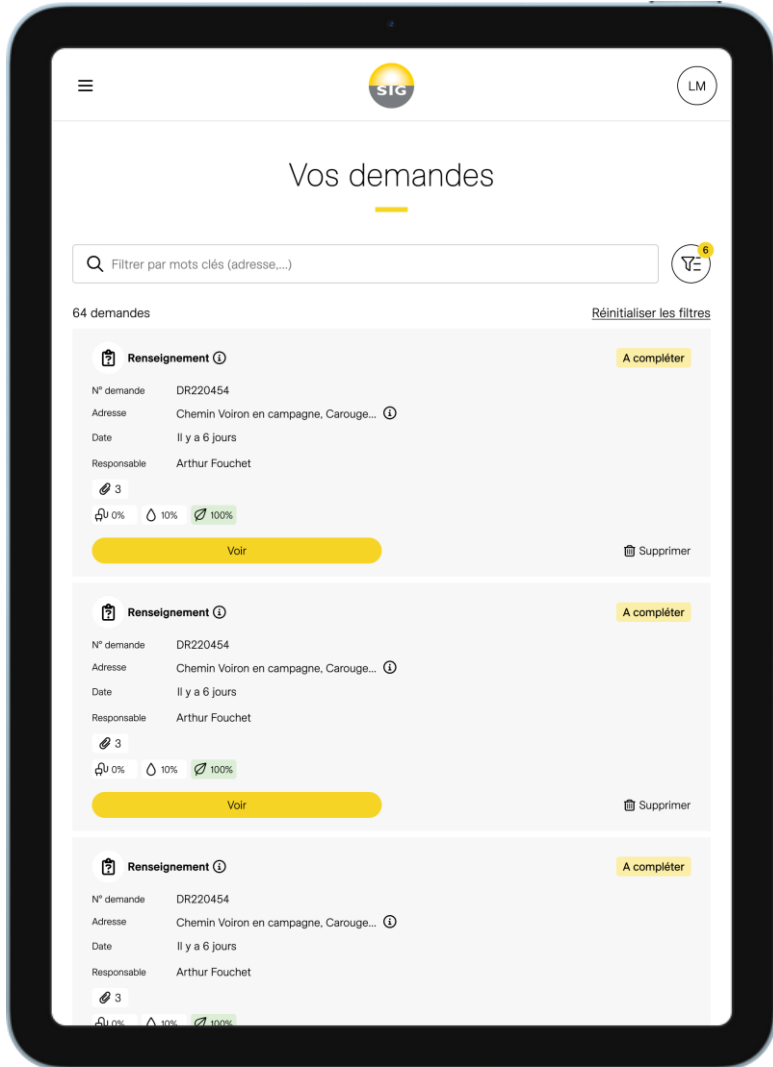
< 1 2 ... 4 >

Par type

Moteur de recherche

Vue tablette et mobile

Toutes les fonctionnalités du web disponibles sur tablette et mobile



Aide & contacts

Des documents pour vous aider à remplir vos demandes

Un répertoire de contacts SIG par type de demande et par fluide

Accueil Vos demandes Outils & ressources Aide & contacts

Aide & contacts

Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Vestibulum id ligula porta felis euismod semper.

Nos conseils

Aide Comment ça marche

- Demande de renseignement PDF
- Demande de raccordement PDF
- Demande de démolition PDF

Articles

SIG simplifie les demandes d'installations photovoltaïques !

Vous êtes installateur solaire ou electricien ?

Désormais, pour toute installation ne nécessitant pas de modification sur le réseau électrique SIG ni sur l'intensité des fusibles du coupe surintensité général, seul le formulaire DRT issu d'Elektroform suffit.

→ En savoir plus

Contacts d'experts

Vous cherchez un experts en : Type de demande Fluide Voir tous

Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@sig.ch ☎ 022.752.45.19	Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@mnicollet.ch ☎ 022.752.45.19
Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@sig.ch ☎ 022.752.45.19	Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@mnicollet.ch ☎ 022.752.45.19
Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@sig.ch ☎ 022.752.45.19	Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@mnicollet.ch ☎ 022.752.45.19
Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@sig.ch ☎ 022.752.45.19	Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@mnicollet.ch ☎ 022.752.45.19
Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@sig.ch ☎ 022.752.45.19	Alain Nicollet & Fils - 1252 Meinier ✉ santaire@mnicollet.ch ☎ 022.752.45.19

Voir plus

Vous avez besoin d'aide ?

Aide en ligne → Aide & contacts

Support outils
022 420 74 99*
✉ sig@sig.ch
Support demandes en ligne
* tarif local sur réseau fixe

Versions à suivre

→ Une nouvelle structure de compte

- Pour garantir une meilleure sécurité de vos données en cas de départ d'un collaborateur
- Pour vous permettre de transférer les demandes d'un collaborateur vers un autre
- Pour vous permettre d'avoir une vue d'ensemble des demandes de votre entreprise
- Une communication dédiée à votre activité

→ Une vue par projet

- Pour regrouper toutes les demandes relatives à un même projet
- Pour éviter de ressaisir les données administratives d'une demande à une autre

→ La refonte des formulaires (renseignement, raccordement, démolition)

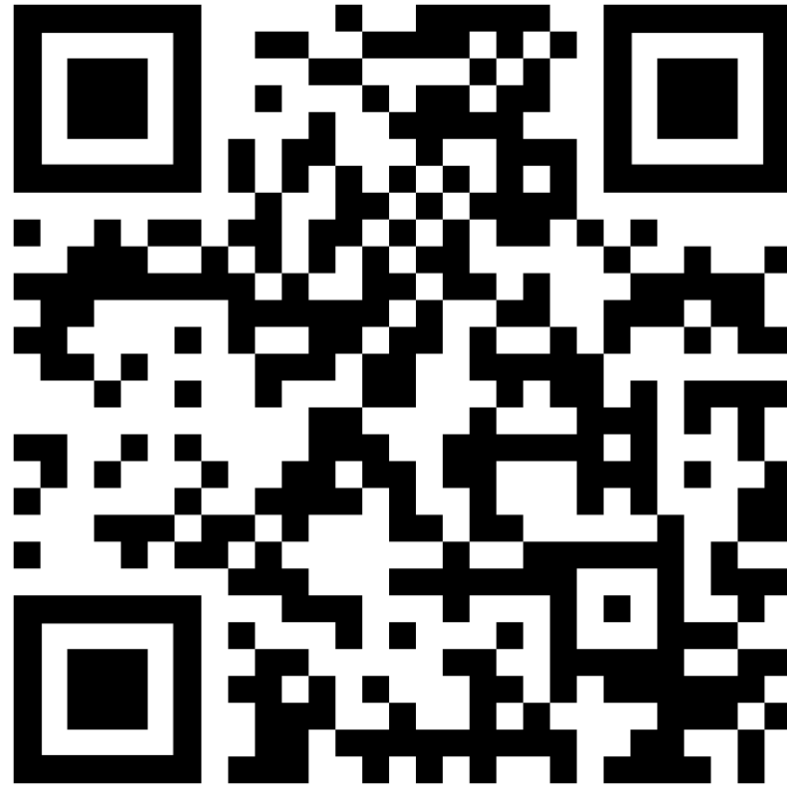
- Nouveau design
- Simplifiés
- Puis intégration des formulaire de demande de clé de service et de pose de cylindre dans l'espace partenaire

→ Un compte unique

- Pour vous permettre de retrouver tous vos outils au même endroit
- Pour simplifier votre quotidien grâce à un login unique entre tous les outils SIG

Pour faire évoluer votre espace avec nous...

- Si vous souhaitez tester l'espace client et nous donner vos retours / suggestions un formulaire de contact est disponible.



Rappel de bonnes pratiques



- **Romain Beuchat / Alija Mustabegovic**
Responsable Sécurité Electrique / Responsable Equipements Comptage

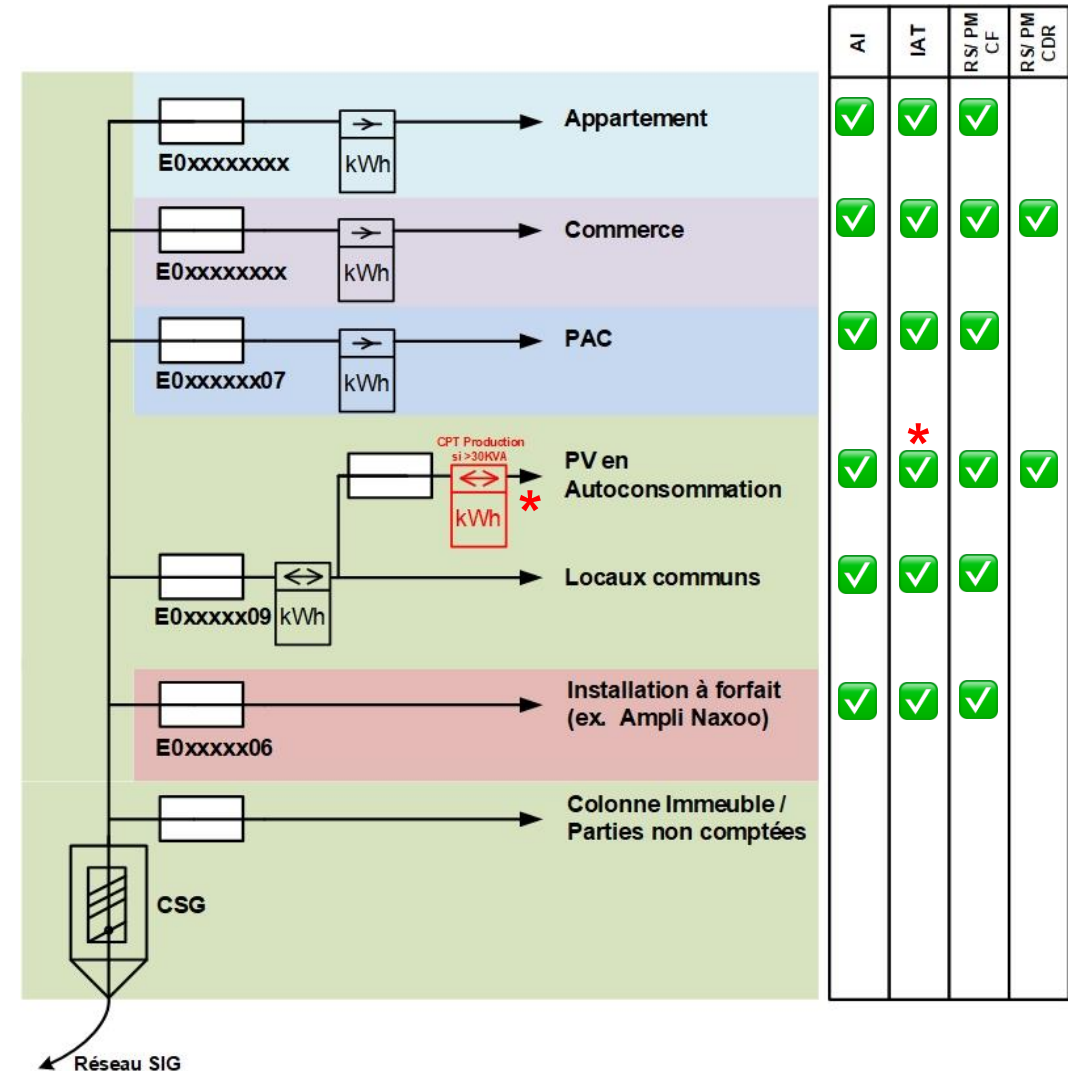
19 octobre 2022



Rappel de bonnes pratiques

Délimitation d'une installation électrique – Exemple d'un immeuble d'habitation avec commerce

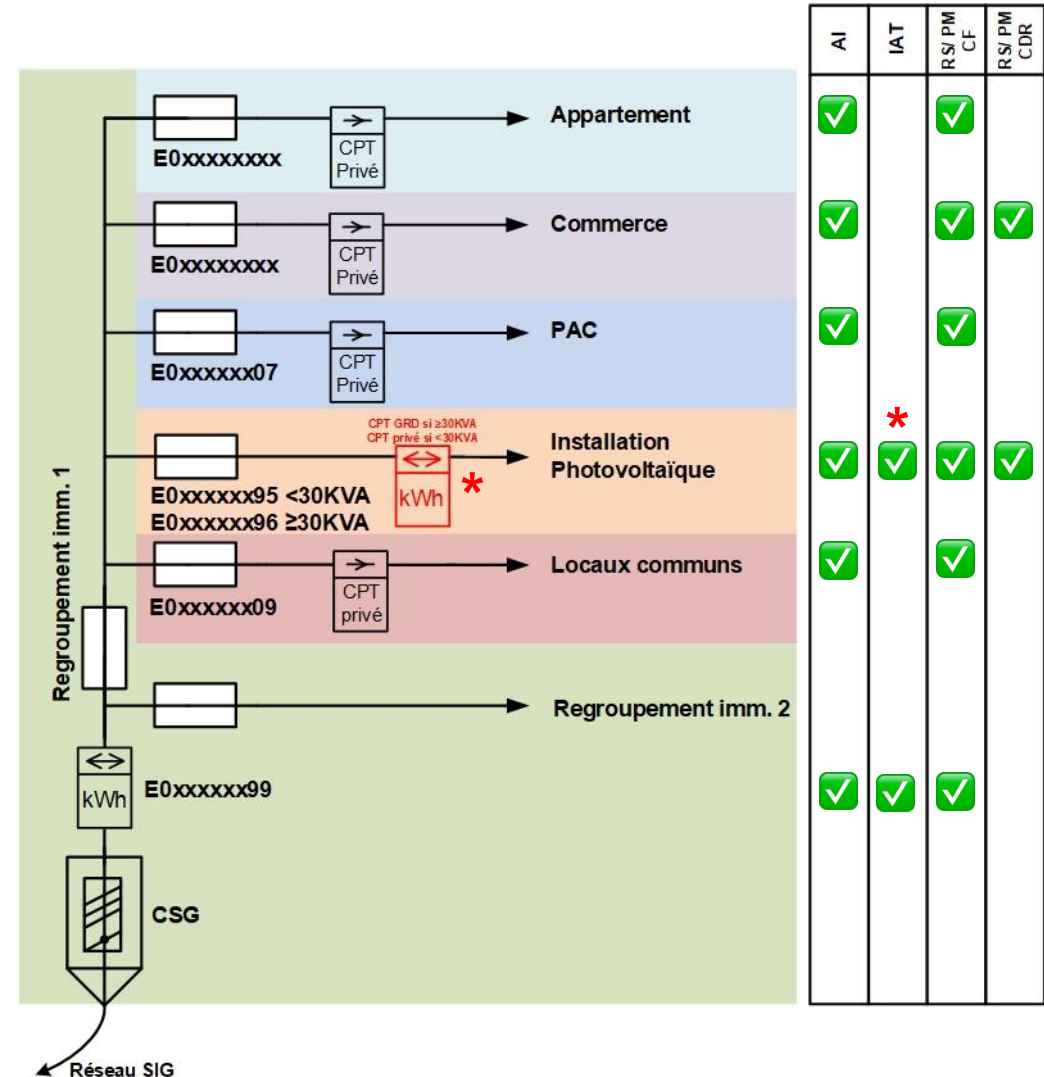
- Entité qui, techniquement, peut être considérée séparément (tableaux de répartition d'étages, **coupe-surintensité d'abonné** d'appartements, de locaux commerciaux, etc.)
- Une installation électrique débute au c/s d'abonné
- **Exception** : l'installation électrique des locaux communs qui comprend, en plus, toutes les parties non-comptées qui alimentent les différents c/s d'abonné (c/s général, colonne d'immeuble, tableau de comptages centralisés)



Rappel de bonnes pratiques

Délimitation d'une installation électrique – Exemple d'un immeuble d'habitation avec commerce en RCP

- Dans le cas présent, l'installation électrique du compteur «général RCP» comprend toutes les parties qui alimentent les différents c/s d'abonné (c/s général, colonne d'immeuble, tableau de comptages centralisés)
- Toutes les autres installations débutent à leurs c/s d'abonnés respectifs, y compris les locaux communs



Rappel de bonnes pratiques

Envoi des formulaires OIBT et PDIE

→ Le séquençage de l'envoi des documents améliorerait notablement la **fluidité** des actions à entreprendre

→ DC/DRT → AI → IAT → RS/CF

→ L'envoi d'un AI au même moment que le RS/CF n'a aucun sens !



Rappel de bonnes pratiques

Indications utiles sur le RS/CF

Installation	N° inst.	Utilisation et périodicité(s)	Ans
Etage, situation	3ème	Appartement	20
Client	Jacques Durand		
N° compteur	626343		
Motif du contrôle	Contrôle effectué	Périmètre du contrôle / installation effectuée	
<input type="checkbox"/> Nouvelle installation	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle final	Transformation complète des installations électriques de l'appartement	
<input checked="" type="checkbox"/> Installation existante	<input type="checkbox"/> Contrôle de réception		
<input checked="" type="checkbox"/> Modification	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique		
<input type="checkbox"/> Extension	Avis d'inst. n° / année		
<input type="checkbox"/>	55.01 / 2022		
	01.09.22		
Date du contrôle CF	19.10.2022	Date du contrôle CR/CP	
<input type="checkbox"/> L'ordre pour le CR a été donné par l'installateur			
<input type="checkbox"/> Déplombé			

→ **Aucun doute possible, l'échéance du prochain contrôle périodique peut être actualisée !**

Rappel de bonnes pratiques

Indications utiles sur le RS/CF

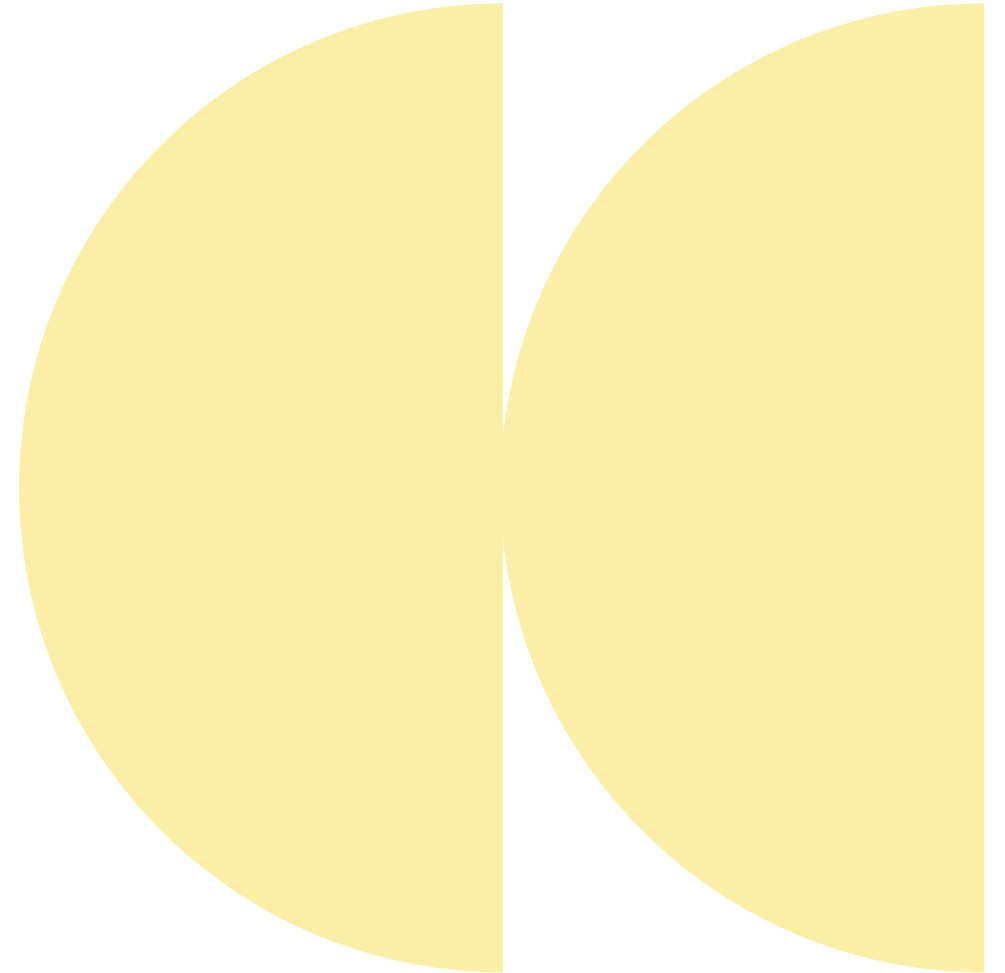
Installation	N° inst.	Utilisation et périodicité(s)	Ans
Etage, situation	2ème	Appartement	20
Client	Pierre Dupont		
N° compteur	626351		
Motif du contrôle	Contrôle effectué	Périmètre du contrôle / installation effectuée	
<input type="checkbox"/> Nouvelle installation	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle final	Rénovation des circuits éclairage et prises	
<input checked="" type="checkbox"/> Installation existante	<input type="checkbox"/> Contrôle de réception	«Salle de bains», «Séjour + chambres» et	
<input checked="" type="checkbox"/> Modification	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique	«Prises ménagères»	
<input type="checkbox"/> Extension	Avis d'inst. n° / année		
<input type="checkbox"/>	56.01 / 2022	01.09.22	
Date du contrôle CF	19.10.2022	Date du contrôle CR/CP	
<input type="checkbox"/> L'ordre pour le CR a été donné par l'installateur			
<input type="checkbox"/> Déplombé			

- Impossible de déterminer que toute l'installation est en ordre.
- L'échéance du prochain contrôle périodique ne peut pas être actualisée !

Intervention sur les appareils de tarification (IAT)

Suivre les bonnes pratiques pour demander efficacement la pose d'un compteur.

- 1 Type d'activité
- 2 Informations de contact
- 3 Prestations demandées
- 4 Compléments d'information
- 5 Canal d'entrée unique
- 6 Suivi et renvoi à l'expéditeur



Type d'activité

Utiliser des emplacements spécifiés par le Guide administratif et technique GRUT.

DE TARIFICATION
UNIFIÉ N° : Année :

Visa : Date de réception :

Type d'activité : *Menuiserie*

Nb de pièces habitation :
Etage de l'installation :
Locaux N° :
Conditions N° :

SIG Installation N° :
L.C. N° :
E.A. N° :
UR :

.....
NPA/Loc. :
Tél. :

	Gravières
	Carrières
	Déchetterie
2.4.2 Locaux à usage commercial présentant un danger d'incendie	
	Menuiseries
	Scieries
	Boulangeries (laboratoire)
	Moulins
	Silos à grains
2.4.3 Ateliers commerciaux	
	Serrureries
	Forges
	Sanitaires
	Dépôts
	Ateliers de réparation de véhicules



Disponible sur

sig-ge.ch/partenaires

→ Aide & Documents

Informations de contact

Renseigner le chef de projet ou maîtrisé fédéral,
joignable par téléphone ou courriel.

INTERVENTION SUR LES APPAREILS DE TARIFICATION	
CONCERNE L'AVIS D'INSTALLATION UNIFIÉ N° : _____ Année : _____	
Installateur : <i>[Signature]</i>	Visa : _____ Date de réception : _____
Courriel : <i>[Signature]</i>	
Personne à contacter : <i>[Signature]</i>	Tél. : <i>[Signature]</i>
SITUATION DE L'INSTALLATION	
Adresse : _____ No : _____	Type d'activité : _____
NPA/Localité : _____	Nb de pièces habitation : _____
Exploitant/Client : _____	Etage de l'installation : _____
Adresse : _____	Locaux N° : _____
NPA/Localité : _____ Tél. : _____	Conditions N° : _____
Courriel : _____	S I G Installation N° : _____ L.C. N° : _____ E.A. N° : _____ UR : _____
Si locaux pas accessibles, Tél. : _____	
Clé déposée : _____	
ADRESSE POUR LA FACTURATION (si différente de ci-dessus)	
Nom : _____	
Adresse : _____ NPA/Loc. : _____	
Courriel : _____ Tél. : _____	
Ancien titulaire : _____	



Canal d'entrée unique

Arrêter le fax, les courriels
et le courrier postal.

Elektro**Form** *online*

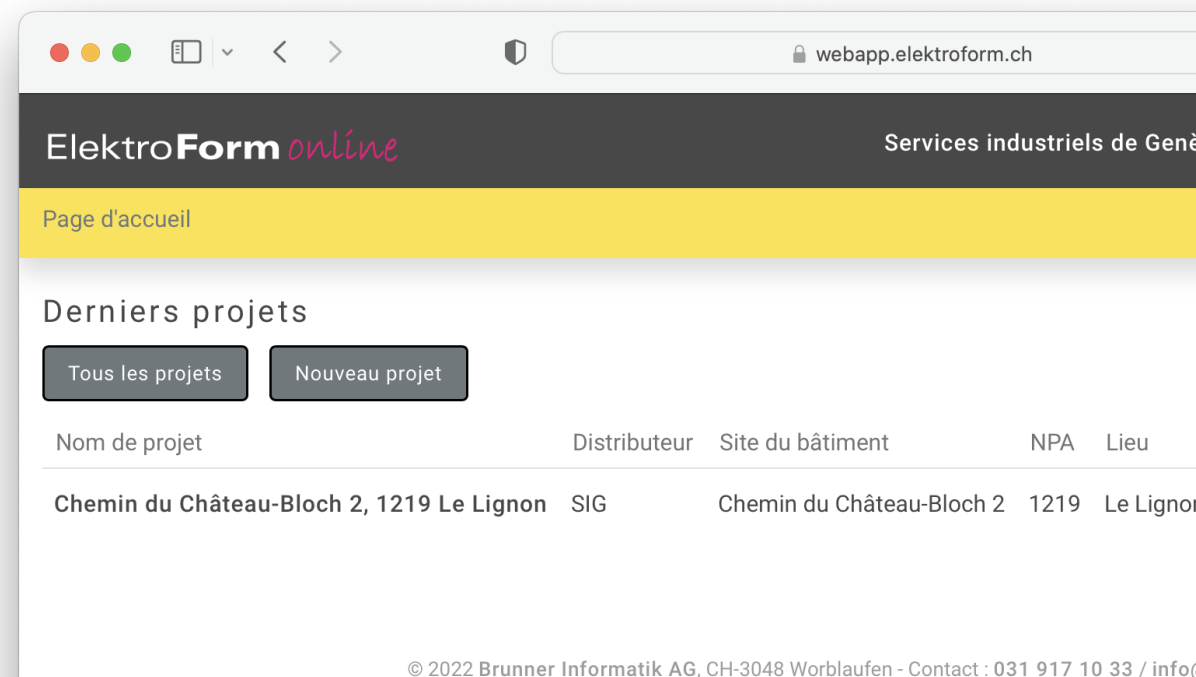
- Démarche entièrement en ligne
- En fonctionnement depuis plus d'un an
- Gratuit pour tous les partenaires du canton

ou

Elektro**Form** **15**

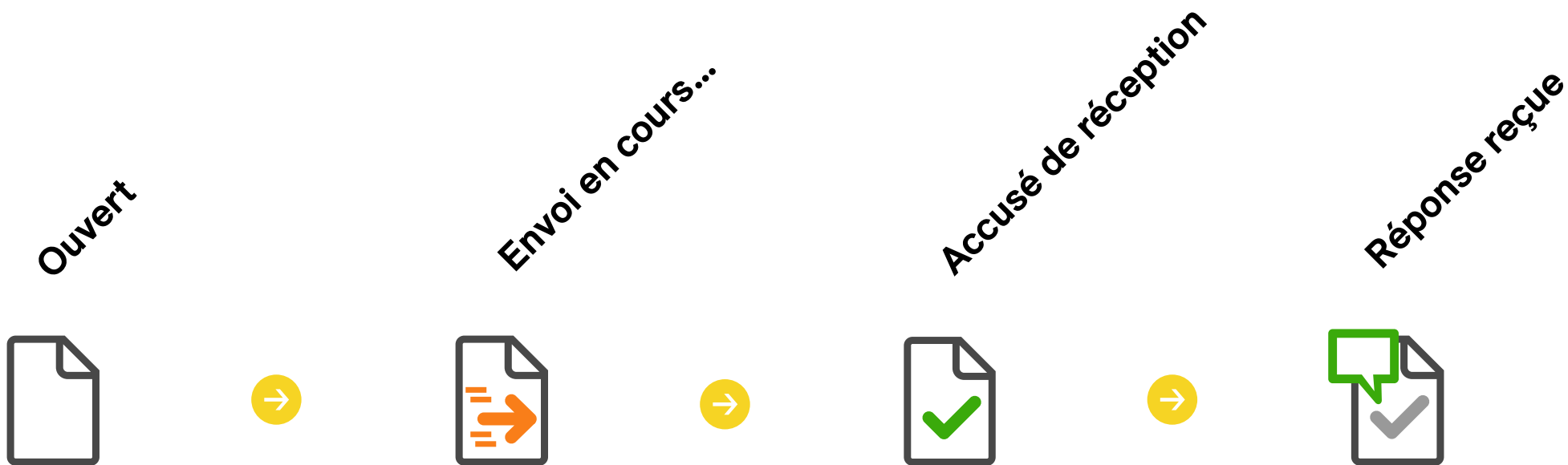
- Compatible avec Windows
- Payant avec licence par poste

→ Disponible sur
elektroform.ch/online/sig



Suivi et renvoi à l'expéditeur

Suivre l'avancement des demandes envoyées par ElektroForm online.



Suivi et renvoi à l'expéditeur

Compléter correctement les demandes permet d'accélérer le traitement.



Etat : Réponse reçue
Modifié : 18.10.2022

Afficher / signer

Annexes :
Aide au remplissage des formalités

Envoyer maintenant

Imprimer ...

Copier...

Effacer...



Réponse reçue

ElectroForm online - réponse - Me

Fichier Message Aide Rechercher des outils adaptés

Supprimer Archiver Répondre Répondre à tous Transférer Sensibilité Partager dans Teams Actions rapides

ElectroForm online - réponse

noreply@efonline.elektroform.ch
À Mustajbegovic Alija

PDF 393 KB

ElectroForm online

ElectroForm online - réponse

Alija Mustajbegovic, dans l'annexe de ce courriel vous trouvez notre réponse.

Formulaire : *[Signature]*
Projet : *[Signature]*
Installation : *[Signature]*

ElectroForm online

Si vous n'êtes pas Alija Mustajbegovic vous pouvez ignorer ce courriel.

◀ **La perfection d'un IAT est atteinte,
non pas quand il n'y a plus rien
à ajouter, mais quand
il ne manque aucune information.** ▶

Antoine de Saint-Exupéry, probablement

Approvisionnement en électricité & risque de pénurie.

Synthèse et principes

- **Nadia Nibbio**
Directrice Distribution Electricité



Approvisionnement en électricité et en gaz et risque de pénurie

Sommaire du document

- 1 Contexte général
- 2 Dispositif en cas de pénurie d'électricité : connaissances générales
- 3 Dispositif en cas de pénurie d'électricité : informations spécifiques
- 4 Communications de la Confédération et du Canton de Genève

Contexte général

Messages clés

→ Il y a un risque de pénurie d'électricité comme de gaz pour cet hiver.

Les autorités, par le Conseil fédéral, et les gestionnaires de réseaux de distribution (= les services industriels) travaillent depuis plusieurs mois sur ces problèmes.

→ En attendant, la meilleure chose à faire pour éviter une éventuelle pénurie est d'économiser **ENCORE PLUS** l'énergie.

Eléments de contexte dans le domaine des énergies : électricité et gaz

Organisation mise en place au niveau national

- Des problèmes logistiques ou des événements lourds de conséquence comme des pandémies ou des guerres peuvent compromettre l'approvisionnement de la Suisse en biens et services vitaux.
- Les tensions géopolitiques et économiques liées à la guerre en Ukraine ont un impact direct sur la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse en électricité et en gaz.
- Il est primordial d'anticiper d'éventuelles pénuries pour limiter les impacts sur l'économie de notre pays.
- Pour ce faire, la Confédération a mis en place des mesures progressives pour assurer l'approvisionnement en énergies dans le pays.

Situation au 30.09.2022

→ Electricité

- **La Suisse est pour partie dépendante des importations européennes :**
 - ↔ Diminution des capacités d'importations européennes.
 - ↔ Pas d'accord signé entre la Suisse et l'UE.
 - ↔ Les tensions géopolitiques et économiques liées à la guerre en Ukraine .
- **La faible disponibilité du nucléaire français.**
 - ↔ Environ la moitié du parc nucléaire français à l'arrêt.
- **La production hydroélectrique éventuellement plus faible à cause de la sécheresse.**
- **L'approvisionnement est garanti pour l'automne, mais risque existant pour l'hiver en cas de grands froids.**

→ Gaz

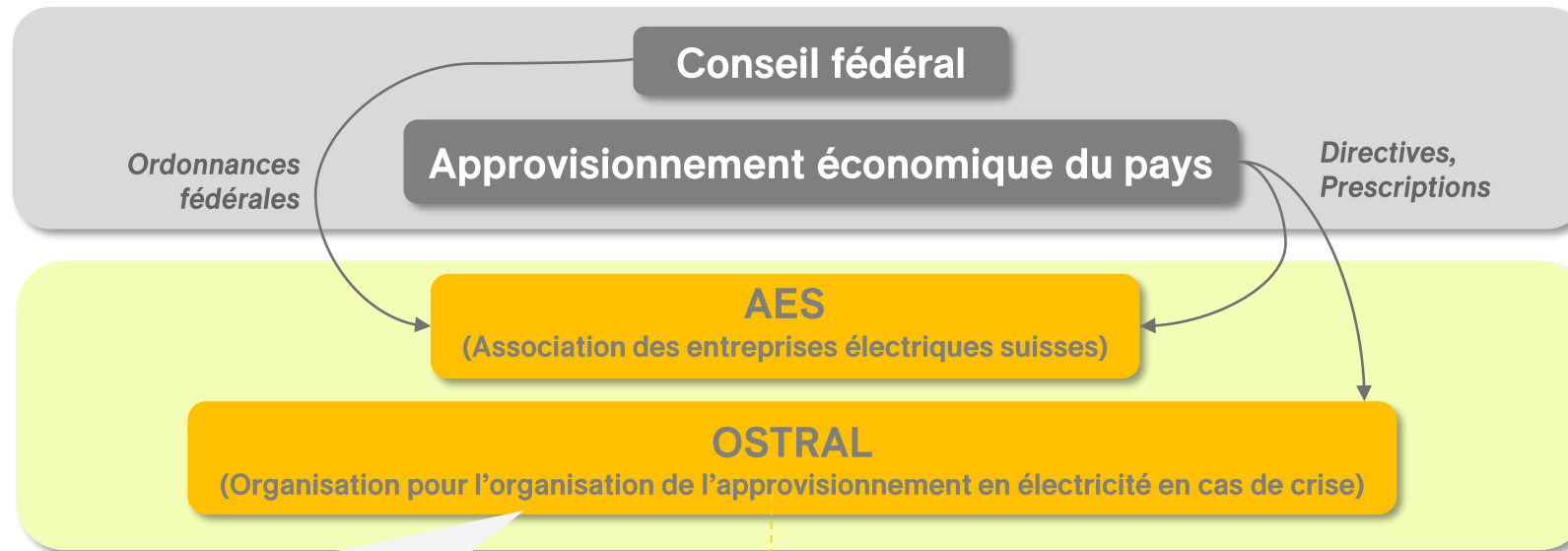
- **La Suisse, dépendante des importations de gaz, met en place les éléments suivants :**
 - ↔ Constitution de stocks de gaz dans les pays voisins.
 - ↔ Achat d'options pour des livraisons supplémentaires de gaz non russe.
 - ↔ Négociation de conventions bilatérales avec les pays limitrophes pour garantir l'accès à ces réserves.
- **L'approvisionnement est garanti pour l'automne, mais risque existant pour l'hiver en cas de grands froids.**

2

Dispositif en cas de pénurie d'électricité – connaissances générales

Dispositif en cas de pénurie d'électricité

- Dans une situation de pénurie d'électricité, la Confédération est responsable de la préparation et de la mise en place de mesures visant à assurer l'approvisionnement de la Suisse en biens de première nécessité tels que l'électricité. Elle gouvernera ensuite par ordonnances, comme durant le Covid.



Font partie d'OSTRAL les entreprises d'approvisionnement en énergie responsables de la production d'électricité, du réseau de transport et du réseau de distribution.



[Site de la Confédération sur l'électricité](#)

[OSTRAL](#)

[Association des entreprises électriques suisses](#)

Quelles différences entre coupure, panne générale et pénurie d'électricité ?

Brève coupure d'électricité



Scénario 1

Coupure d'alimentation dans une vallée suite à un cas de force majeure

Solution

L'EAE locale met en place des solutions transitoires.

Risque de panne générale (black-out)



Scénario 2

Risque de panne générale suite au défaut d'un producteur majeur

Solution

Des régions entières sont automatiquement déconnectées du réseau (délestage) dans toute l'Europe. Le grand black-out est évité.

Pénurie d'électricité



Scénario 3

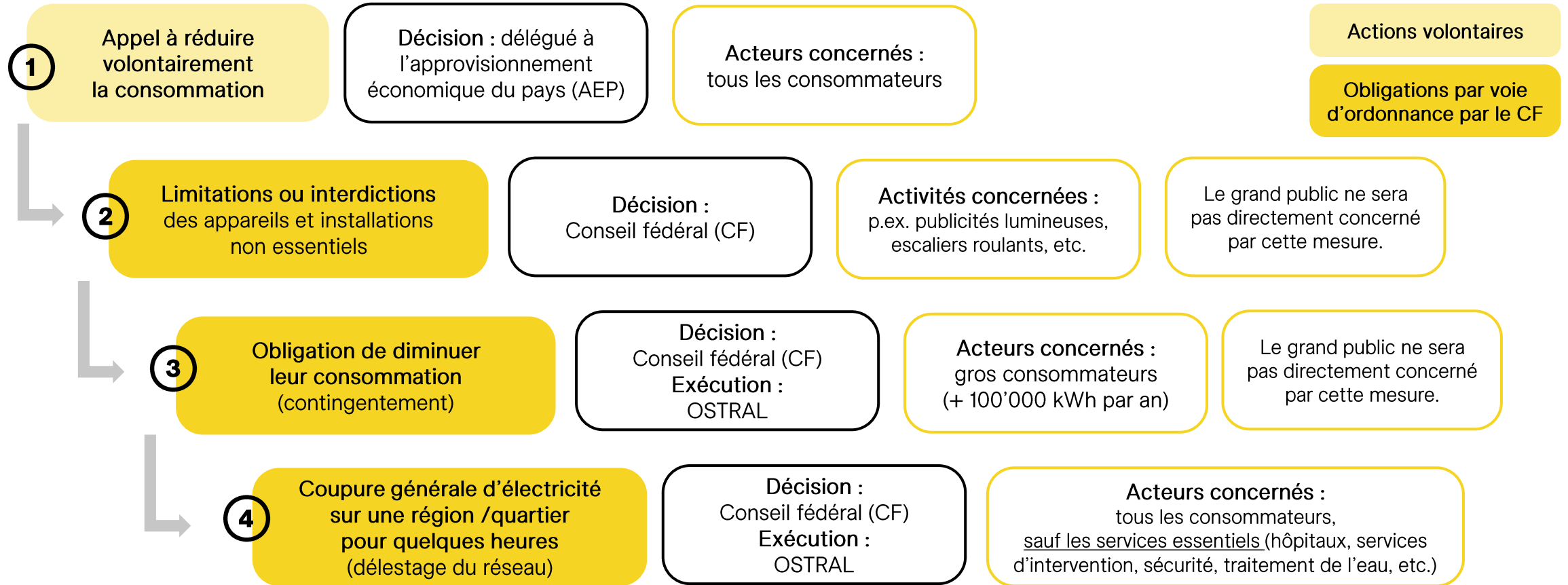
Situation de pénurie d'électricité suite au défaut de plusieurs producteurs majeurs

Il ne s'agit PAS de situations OSTRAL

★ Situation OSTRAL ★

Les mesures potentielles en cas de pénurie d'électricité

Elles peuvent être déclenchées de manière séparée ou combinée en fonction de la situation.



Film d'OSTRAL sur le risque d'une pénurie d'électricité

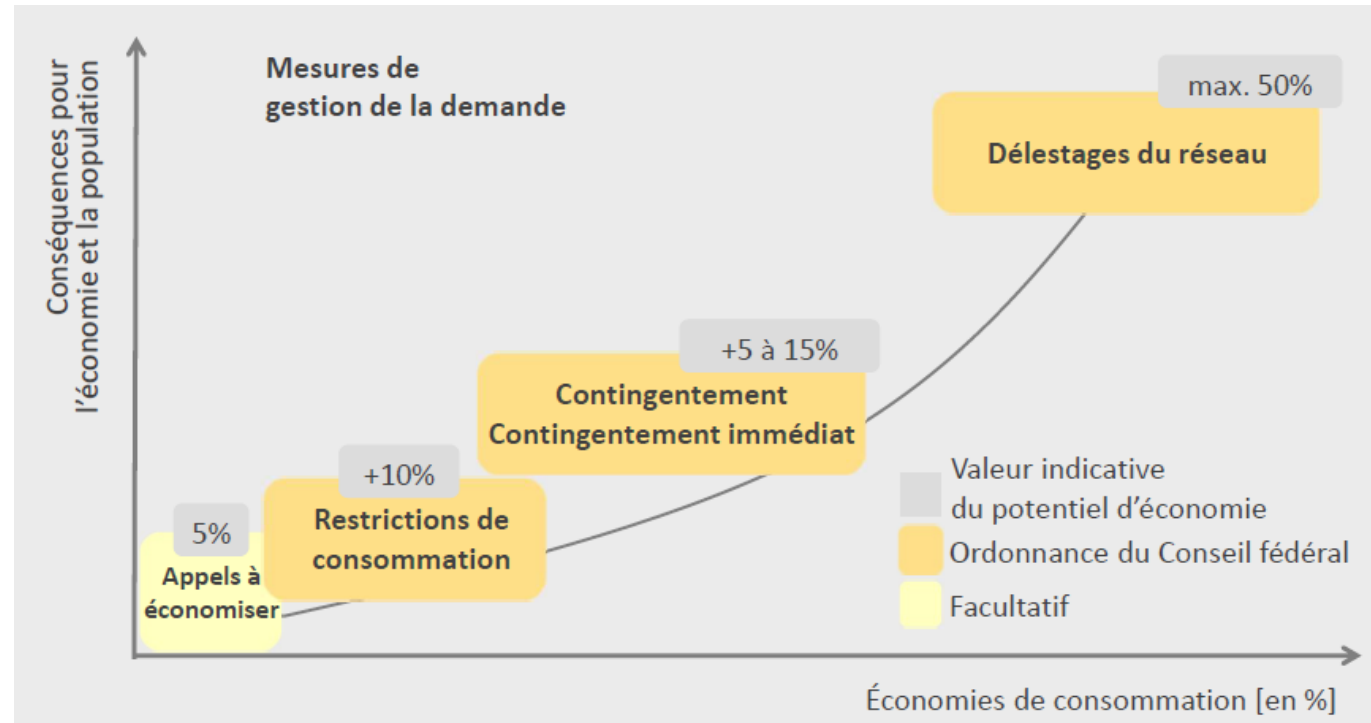
3

Dispositif en cas
de pénurie d'électricité –
informations spécifiques

La gestion de la consommation d'électricité peut éviter des mesures plus limitatives

Potentiels d'économies de consommation pour chaque niveau de mesures

- ➔ Plus la mobilisation sera grande à chacun des trois premiers niveaux de mesures, plus on évitera l'ultime mesure de délestage du réseau.



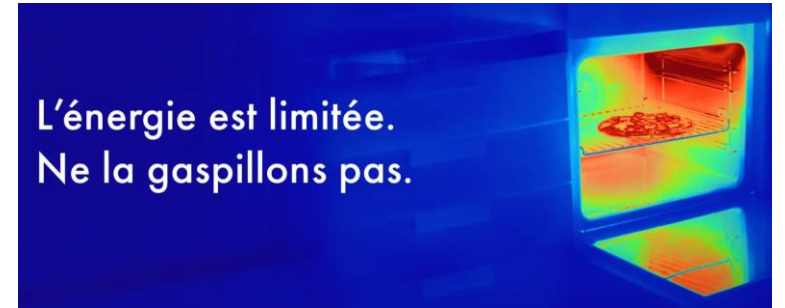
4

Communication de la Confédération et du Canton de Genève



→ La Confédération a lancé sa campagne d'économies d'énergies le 30 août 2022.

- Communiqué du Conseil fédéral : [lien](#)
- Fiche d'information «Alliance pour les économies d'énergie» : [lien](#)
- Campagne de la Confédération :
« L'énergie est limitée, ne la gaspillons pas» sur www.stop-gaspillage.ch



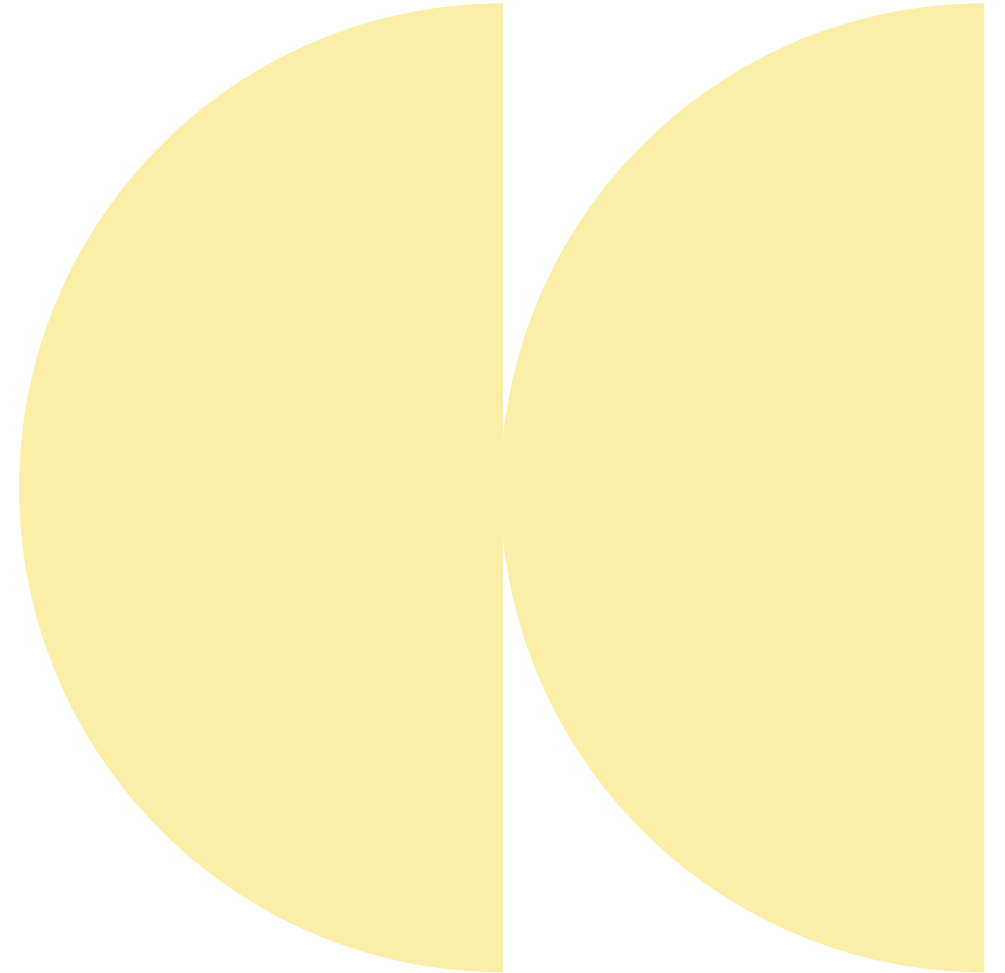
→ Nouvelle page du DETEC : [Énergie: renforcer la sécurité de l'approvisionnement - DETEC \(admin.ch\)](#)

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication DETEC



- L'Etat de Genève a annoncé le 07 septembre 2022 la mise en place d'une «Task Force énergie», composée des différents départements de l'Etat et de représentants de SIG, des communes et de l'Union des associations patronales genevoises.
 - Ce comité a pour mission d'établir, dans un premier temps, un plan d'action cantonal qui comprend des mesures d'économies d'énergie à court et moyen terme.
 - En cas de pénurie susceptible d'entraîner une dégradation de la sécurité, le dispositif d'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle ORCA-GE serait déclenché.
 - Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 07.09.2022 : [lien](#)
- Un nouveau site [Agir pour économiser l'énergie | ge.ch](#) a été déployé par l'Etat de Genève le 16.09.2022, ainsi qu'une FAQ [Energie - Agir pour économiser l'énergie, vos questions \(FAQ\) | ge.ch](#).

→ **Questions
&
réponses**



Questions - réponses

Question :

- Quelle interaction y a-t'il entre l'espace Partenaires et Elektroform ? Actuellement nos demandes sont effectuées par Elektroform

Réponse :

- Il n'y a actuellement pas d'interaction entre l'espace Partenaires et Elektroform, se sont deux canaux d'entrée différents pour les demandes de raccordement et les demandes de conditions. Quel que soit le canal choisi, une offre de raccordement sera établie par SIG et envoyée au client

NB : la demande de raccordement et la demande de conditions (DC) sont deux documents qui ont le même but mais avec des noms différents

Questions - réponses

Question :

- Pour les formalités DC (demande de branchement), DRT, AI, IAT, RS, etc. on travaille sur quelle plateforme ? Elektroform ou portail SIG ?

Réponse :

- Elektroform permet l'envoi des documents suivants :
 - DC, DRT, AI, IAT, RS et PM. Le suivi de ces documents peut être facilement réalisé grâce à l'outil Elektroform
 - Le portail SIG est orienté multfluides et permet uniquement l'envoi de demandes de raccordement eau, gaz, électricité

NB : la demande de raccordement et la demande de conditions (DC) sont deux documents qui ont le même but mais avec des noms différents

Questions - réponses

Question :

- Concernant les IAT - en cas de déplombage suite à un contrôle - est-ce que le replombage est facturé au client ? Si oui quel en est le prix ?

Réponse :

- Le replombage des compteurs électriques SIG n'est pas facturé

Questions - réponses

Question :

- Est-il possible de recevoir une confirmation d'intervention pour la pose d'un compteur ?

Réponse :

- Lorsqu'un installateur-électricien souhaite recevoir une confirmation, il y a lieu de le spécifier dans la rubrique " Communications ou justifications éventuelles " de l'IAT
- Exemple :
 - Rendez-vous souhaité : 24 novembre 2022 à 10h30. Merci de confirmer le rendez-vous

Questions - réponses

Question :

→ Est-ce possible de nous diffuser votre support visuel afin de former nos équipes ?

Réponse :

→ Toutes nos présentations sont disponibles sur notre site internet www.sig-ge.ch, rubrique Partenaires / Support et Documents / Electricité

Questions - réponses

Question :

- Connait-on l'évolution de la consommation des systèmes de recharge à Genève, par exemple depuis 2010 ?

Réponse :

- Non, car à ce jour nous n'avons pas de programme permettant un suivi de l'électromobilité

Questions - réponses

Question :

- Formation MELEC (Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés) : équivalence pour électricien de montage, mais qu'en est-il pour l'équivalence d'installateur-électricien ?

Réponse :

- Le CFC d'installateur-électricien n'a pas été retenu dans l'équivalence car moins proche au niveau plan de formation du BAC Pro MELEC que l'électricien de montage

Questions - réponses

Question :

- Est-ce qu'un interrupteur AC est obligatoire pour une IPE PV placée dans le même local que le tableau électrique ?

Réponse :

- Oui, un interrupteur AC est obligatoire. Le coupe-surintensité d'abonné et l'interrupteur AC permettent à l'agent technique de pouvoir intervenir en toute sécurité sur le compteur électrique